



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORREZE

Recueil n° 2005-17 du 18 août 2005 **des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze**

Document certifié conforme, édité par la préfecture de la Corrèze

Directeur de la publication : Denis Olagnon, secrétaire général de la préfecture

conception et impression :
bureau des moyens et de la logistique

dépôt légal : 1945 - n° issn : 0992-9444

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CORREZE

2005-17 - Recueil du 18 août 2005

Sommaire

| | | |
|----------|---|------------------|
| 1 | <u>Préfecture</u> | <u>4</u> |
| 1.1 | Services du cabinet..... | 4 |
| 1.1.1 | bureau du cabinet..... | 4 |
| | 2005-07-0639 - Promotion du 14 juillet 2005 de la médaille d'honneur du travail. | 4 |
| | 2005-07-0640 - Promotion du 14 juillet 2005 de la médaille d'honneur agricole..... | 32 |
| | 2005-07-0641 - Lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement - gendarmes et policiers. | 35 |
| | 2005-08-0657 - Promotion du 14 juillet 2005 de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports. | 35 |
| 1.2 | Direction de la réglementation et des libertés publiques | 36 |
| 1.2.1 | bureau de la réglementation et des élections | 36 |
| | 2005-08-0645 - Répartition des bureaux de vote..... | 36 |
| 1.2.2 | bureau de l'urbanisme et du cadre de vie..... | 46 |
| | 2005-08-0643 – Avis de déclaration d'utilité publique de la protection des captages de "Feyt", "La Vialatte" et "Miginiac" sur la commune de Champagnac-la-Noaille..... | 46 |
| | 2005-08-0644 - Arrêté approuvant la carte communale applicable sur la commune de St-Cernin-de-Larche. | 46 |
| 2 | <u>Sous-préfecture de Brive.....</u> | <u>47</u> |
| 2.1 | Bureau des collectivités locales | 47 |
| | 2005-07-0624 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - zone d'activités de "La Rivière" à Malemort. | 47 |
| 3 | <u>Sous-préfecture d'Ussel</u> | <u>48</u> |
| | 2005-07-0642 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - RD n° 982 - commune de Neuvic. | 48 |
| 4 | <u>Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.....</u> | <u>49</u> |
| 4.1 | Service économie agricole et agro alimentaire | 49 |
| | 2005-08-0658 - Liste des autorisations préalables d'exploiter délivrées en juillet et en août 2005. | 49 |
| 5 | <u>Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.....</u> | <u>50</u> |
| | 2005-07-0625 - Avis de sélection professionnelle pour le recrutement de deux agents d'entretien spécialisés au centre hospitalier d'Ussel..... | 50 |
| | 2005-08-0646 - Avis de recrutement d'un agent d'entretien spécialisé à l'EHPAD de Beaulieu-sur-Dordogne. | 50 |
| | 2005-08-0647 - Avis de recrutement de trois agents des services hospitaliers qualifiés de 2ème catégorie à l'EHPAD de Beaulieu-sur-Dordogne..... | 51 |
| | 2005-07-0627 - Montant du forfait global de soins applicable à l'EHPAD du centre hospitalier de Tulle. | 51 |
| | 2005-07-0628 - Montant du forfait global de soins applicable à l'EHPAD du centre hospitalier d'Ussel. | 52 |
| | 2005-07-0629 - Montant du forfait global de soins applicable à l'EHPAD de l'hôpital local de Bort-les-Orgues.. | 52 |
| | 2005-07-0630 - Dotation globale et prix de journée applicables à l'ESAT d'Argentat..... | 53 |
| | 2005-07-0631 - Dotation globale et prix de journée applicables à l'ESAT de St-Bonnet-la-Rivière..... | 54 |
| | 2005-07-0632 - Prix de journée applicables à l'EPDA de Servières-le-Château. | 55 |
| | 2005-07-0634 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au syndicat inter hospitalier Brive-Tulle-Ussel sous forme de dotation trimestrielle. | 56 |
| | 2005-07-0635 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Brive sous forme de dotation trimestrielle..... | 57 |
| | 2005-07-0636 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Tulle sous forme de dotation trimestrielle..... | 58 |
| | 2005-07-0637 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au centre hospitalier d'Ussel sous forme de dotation trimestrielle..... | 59 |
| | 2005-08-0648 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au syndicat inter hospitalier de Brive-Tulle-Ussel pour l'année 2005..... | 60 |
| | 2005-08-0649 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Brive pour l'année 2005..... | 61 |
| | 2005-08-0650 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au foyer de post-cure de Brive pour l'année 2005..... | 62 |
| | 2005-08-0651 - Montant des ressources d'assurance maladie versées à l'hôpital local de Bort-les-Orgues pour l'année 2005..... | 63 |

| | |
|---|----|
| 2005-08-0652 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier du Pays d'Eygurande pour l'année 2005..... | 64 |
| 2005-08-0653 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Tulle pour l'année 2005..... | 65 |
| 2005-08-0654 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier d'Ussel pour l'année 2005..... | 66 |
| 2005-08-0655 - Dotation globale de financement applicable à l'établissement et service d'aide par le travail du Glandier à Beyssac..... | 67 |
| 2005-08-0656 - Prix de journée de la maison d'accueil spécialisée EPDA centre du Glandier à Beyssac..... | 68 |

6 Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Limousin..... 70

| | |
|---|----|
| 2005-07-0638 - Aménagement forestier - commune de Feyt..... | 70 |
|---|----|

7 Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Limousin..... 70

| | |
|--|----|
| 2005-07-0633 - Taux d'aide à l'embauche applicables aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de minima sociaux..... | 70 |
|--|----|

8 Réseau Ferré De France 71

| | |
|--|----|
| 2005-08-0659 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de plusieurs terrains situés à St-Priest-de-Gimel..... | 71 |
|--|----|

1 Préfecture

1.1 Services du cabinet

1.1.1 bureau du cabinet

2005-07-0639 - Promotion du 14 juillet 2005 de la médaille d'honneur du travail.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - La médaille d'honneur du travail, échelon argent, est décernée à :

- Mme Alexandre Jacqueline
Agent de service, association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant lotissement communal à Condat sur Ganaveix
- Mme Ardi Marie-Thérèse
Employée de bureau, meubles Bordas, Tulle.
Demeurant les places à Ste Fortunade
- M. Audeguit Patrice
Mouleur, Rencast, Brive la Gaillarde.
Demeurant les Tonderies à Ussac
- Mme Bagilet Maria-Carmo née Esteves
Ouvrière, le Tanneur & Cie, Bort les Orgues.
Demeurant lotissement du Bois de Jacques à St Exupery les Roches
- Mme Baillet Sylvie
Assistante de production, Fdg International, Objat.
Demeurant Montaural à Allasac
- M. Barthaux Norbert
Modeleur, Jacob Delafon, Brive la Gaillarde.
Demeurant 15, rue des hauts de Lacan à Malemort sur Corrèze
- M. Bertani Christian
Autoclaviste, Euralis, Brive la Gaillarde.
Demeurant 12, allée des Etangs à Arnac Pompadour
- M. Bertrand Frédéric
Aide conducteur, Siorat, Ussac.
Demeurant champ de la Croix à ste Féréole
- M. Bessot Jean-Claude
Agent de maintenance, Fahrenheit, Malemort Sur Corrèze.
Demeurant 77, rue Beauséjour à Brive la Gaillarde
- M. Biaugeaud Jean-Marie
Polyvalent expéditions, Allard Emballages, Brive la Gaillarde.
Demeurant 29, rue René Lacombe à St Pantaleon de Larche
- M. Bonnard Christophe
Technicien, Bristol-Myers Squibb, Rueil-Malmaison.
Demeurant 26, bis rue Pierre Blanche à Ussel

- M. Bonnefoy Gilles
Employé Caisse d'Epargne, Caisse d'Epargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant impasse de la Jaubertie à Brive la Gaillarde

- Mme Boucharel Maryse
Ouvrière, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant la Combe à Beyssenac

- M. Bous Alain
Chef d'équipe, Allard emballages, Brive la Gaillarde.
Demeurant la Rouchie Chameyrat à St Germain les Gergnes

- M. Boutoux Jean-Luc
Ingénieur, Scetauroute, Guyancourt.
Demeurant 14, impasse des Cèdres à Brive la Gaillarde

- M. Brandy René
Ouvrier, Siorat, Ussac.
Demeurant 15, rue Chabannes à Brive la Gaillarde

- Mme Bretagnolle Odette
Cuisinière, association de Faugeras, Condat sur Ganaveix.
Demeurant Faugeras à Condat sur Ganaveix

- Mme Broussou Nathalie
Employée commerciale, Intermarché, Brive la Gaillarde.
Demeurant 100, Avenue Jean-Baptiste à St Pantaléon de Larche

- Mme Buge Christiane
Responsable, Sa Dfp Nutraliance, St/Ybard.
Demeurant Le Peage à Orgnac Sur Vezere

- M. Burguez Lionel
Aide Soignant, Ehpad, Meymac.
Demeurant 5, Boulevard de la Maisonnnette à Meymac

- M. Caillard Michel
Enseignant, Cfa, Tulle.
Demeurant 32, Boulevard des Vignottes à Tulle

- M. Chadelaud Serge
Chauffeur, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant 1, Rue Impasse du Lotissement à Salon La Tour

- M. Chapet Stéphane
Cariste, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant 4, Rue Léopold Lachaud à Brive La Gaillarde

- M. Charbonnel Christian
Ouvrier, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant 13, Rue de la Pradotte à Ussel

- M. Charley Denis
Responsable, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant 9, Peyrefunade à St Pantaleon de Larche

- Mme Chastaing Sylvie
Ouvrière, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant Au Puy Marmont à Arnac Pompadour

- Mme Cheix Nathalie Née Pateaud
Agent Administratif, Centre Leclerc, Ussel.
Demeurant Le Bourg à St Pardoux Le Vieux

- M. Cherfix Martial
Responsable Commercial, Centre Leclerc, Ussel.
Demeurant Le Bourg à Chaveroche

- Mme Chevalier Nicole
Agent de Maîtrise, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant 59, Avenue Gamblin à Tulle

- Mme Cheze Nathalie
Employée Restaurant, Restaurant Flunch, Laguenne.
Demeurant Rue Bois Lafarge à Laguenne

- M. Choplin Michel
Préparateur, Pmb, Malemort.
Demeurant 9, Impasse des Sciences à Malemort Sur Corrèze

- Mme Choulet Annick
Professionnelle P3, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 34, Rue Antoine Dubayle à Brive La Gaillarde

- Mme Claux Gisèle
Caissière, E. Leclerc Tulle, Tulle.
Demeurant La Bitarelle à Gimel Les Cascades

- M. Collinet Franck
Responsable Travaux, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant 7, Rue du Boulet à Ussel

- M. Coulaud Christian
Agent Principal, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 10, Impasse F. Duboureau à Brive La Gaillarde

- Mme Couvidou Chantal
Secrétaire, Scetauroute, Guyancourt.
Demeurant La Lande Haute à Jugeals Nazareth

- Mme Cramier Catherine
Cadre, Caisse d'allocations familiales, Brive La Gaillarde.
Demeurant 6, Rue des Soeurs De Nevers à Tulle

- M. Crmoux Jean-Marc
Opérateur, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 19, Batiment Cezane Rivet à Brive La Gaillarde

- Mlle Croizat Isabelle
Aide Soignante, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant La Vialotte à Rosiers D Egletons

- M. Damion Philippe
Mécanicien, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 25, Avenue Léonce Bourliaguet à Malemort Sur Corrèze

- Mme Darlavoix Isabelle
Ouvrière, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant La Chapelle à Vignols

- Mme Daubige Marie-Josèphe
Aide Soignante, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 1, Avenue du Bicentenaire à Malemort Sur Corrèze

- M. Delfougeac Guy
Opérateur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant 50, Rue Malecroix à Brive La Gaillarde

- M. Delmas Dominique
Ouvrier, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant Le Verdier à St Victour

- Mme Delmond Françoise
Télévendeuse, Kdi, Brive La Gaillarde.
Demeurant 8, Route de L'hôpital à Donzenac

- M. Delon Thierry
Animateur d'équipe, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 6, Allée J.B. Toulzac N° 20 à Brive La Gaillarde

- M. Denninger Gérard
Ingénieur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Puy de Guimont Haut à St Robert

- M. Desingue Laurent
Fraiseur, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 189, Avenue Jean-Jacques Rousseau à Brive La Gaillarde

- M. Dezert Jean-Luc
Opérateur, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant Veyrieres à Monestier Merlines

- M. Dichamp Gérard
Magasinier, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant Le Roc Blanc à Corrèze

- Mme Doursenne Bernadette
Décageage Expédition, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 17, Rue Byron à Malemort Sur Corrèze

- M. Dubus Olivier
Cadre Expert, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 14, Ter Rue Clos Domenat à Brive La Gaillarde

- Mme Dumas Christine
Employée Restaurant, Restaurant Flunch, Lagunne.
Demeurant Quartier Champs Genets à Favars

- M. Dumas Noël
Ouvrier, Siorat, Ussac.
Demeurant Peyrat à St Bonnet L Enfantier

- Mme Dumond Dominique
Agent de Service, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant Pommier à Condat Sur Ganaveix

- Mme Dupuy Jeanine
Employée Commerciale, Csf Sas, Colomiers.
Demeurant La Jalesie à St Bonnet La Riviere

- Mme Dupuy Marie-Laure
Secrétaire, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Chemin des Janges à Malemort Sur Corrèze

- Mme Durand Catherine
Agent de Service, Abilis Propreté, Limoges.
Demeurant Zup de Tujac à Brive La Gaillarde

- M. Durand Lafarge
Chef d'équipe, Abilis Propreté, Limoges.
Demeurant Zup de Tujac à Brive La Gaillarde

- M. Esteban Jaime
Dessinateur, Vinci Construction Grands Projets, Rueil-Malmaison.
Demeurant 15, Rue de l'ouest à Argentat

- Mme Fages Jeanine
Aide Soignante, Ehpad, Sousceyrac.
Demeurant Roc de Mule à Liourdres

- M. Fahey Albert
Délégué Médical, Labo Beaufour Ipsen Pharma, Paris.
Demeurant Rue des Prairies Lot Les Picardis Ii à St Pantaleon de Larche

- Mme Farge Annie
Chef d'équipe, Gsf Atlantis, Limoges.
Demeurant 20, Avenue Lucien Sampeix à Tulle

- Mme Faucher Pascale
Vendeuse, Chaussures Herve, St/Pierre Montlimart.
Demeurant 36, La Font de Gial à Favars

- M. Faurel Jean-Pierre
Agent d'expédition, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant 14, Place du Marronnier à Troche

- M. Fernandes Manuel
Chef de Chantier, Siorat, Ussac.
Demeurant 11, Rue du Beau Vallor à Brive La Gaillarde

- M. Fialip Patrice
Responsable Laboratoire, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 35, Avenue Adrien Allard à Brive La Gaillarde

- M. Fouquart Jean-Yves
Conducteur, Siorat, Ussac.
Demeurant La Croix de La Geyrie à St Viance

- M. Francfort Jean-Louis
Contremaître, Seco-Rail Agence Sud-Ouest, Lyon.
Demeurant 177, Rue Louis Aragon à St Pantaleon De Larche

- Mme Freyssac Martine
Technicienne, Cramo, Limoges.
Demeurant 35, Rue Emile Alain à Brive La Gaillarde

- Mme Friedrich Monique
Directrice, Restaurant Flunch, Laguenne.
Demeurant Route de Pougeol à Laguenne

- M. Fronty Jean-Paul
Agent Technique, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Avenue Chauzanel Chasteaux à Larche

- M. Garriga Marcel
Manutentionnaire, Sommier Sa, Brive La Gaillarde.
Demeurant 3, Rue Garibaldi à Brive La Gaillarde

- M. Gayerie Jean-Marc
Employé Commercial, Intermarché, Brive La Gaillarde.
Demeurant 18, Rue Valmy à Malemort Sur Corrèze

- M. Gentils Bruno
Technicien, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Lotissement du Puy Redon à Palazinges

- M. Gledel Joël
Chef d'équipe, Sade, Paris.
Demeurant Rue Georges Brassens à Tulle

- M. Golfier Thierry
Récepteur, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 70, Avenue Général Duche à Objat

- M. Goncalves Daniel
Menuisier, Menuiserie du Centre, Ydes.
Demeurant 6, Rue Marcel Pagnol à Bort Les Orgues

- M. Gonin Philippe
Chef d'agence, Sa La Montagne, Clermont Ferrand.
Demeurant 22, Rue de La Fontaine Bleue à Brive La Gaillarde

- M. Gorce Jacques
Technicien, Jarrige Espaces Verts, Les Quatre Routes du Lot.
Demeurant 11, Rue Pierre Chaumeil à Brive La Gaillarde

- M. Gouffier Arnaud
Responsable D'exploitation, Alliance Santé, St Viance.
Demeurant Gumond à St Pantaleon de Larche

- M. Greggi Marc
Agent, Thyssenkrupp Materials France, Maurepas.
Demeurant Regnaguet à Cosnac

- M. Grenier Philippe
Conducteur de Travaux, Siorat, Ussac.
Demeurant Lotissement du Bois de Chouet à Conceze

- M. Groslier Philippe
Chauffeur Routier, Tfe Corrèze, Donzenac.
Demeurant 25, Chemin La Galiwe à St Pantaleon De Larche

- M. Guindre Thierry
Cadre, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant Tréfoilleras à Troche

- M. Harnais Daniel
Boucher, Charal, Egletons.
Demeurant Les Chabannes à Eyrein

- Mme Hugounenq Chantal
Manager, E. Leclerc Tulle, Tulle.
Demeurant La Maison Rouge à Laguenne

- Mme Jaubert Monique
Employée d'usine, Fdg International, Objat.
Demeurant 51, Rue des Diligences à Objat

- Mme Joie Isabelle
Agent de Service, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant La Geneste Basse à Condat Sur Ganaveix

- M. Joncoux Jean-Marc
Ouvrier, Menuiserie du Centre, Ydes.
Demeurant 39, Rue Plante à Bort Les Orgues

- M. Labrue Patrick
Conducteur, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant La Jarousse à St Pantaleon De Larche

- Mlle Lachaud Brigitte
Directeur Territorial, Communauté de Communes du Pays de Tulle, Tulle.
Demeurant 21, Résidence l'Escureil à Tulle

- M. Lachaud Jean-Marie
Commercial, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant La Gane de La Vialatte à Ste Fortunade

- M. Lachaud Jean-Marie
Commercial, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant La Gane de la Valette à Ste Fortunade

- M. Lafarge Laurent
Ouvrier, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Appt 16 Bat. Lurçat Rivet à Brive La Gaillarde

- Mme Lafon Josette Née Joubart
Ouvrière, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 547, Av Georges Clemenceau à Bort Les Orgues

- Mme Larraufie Sylvie
Responsable Administration, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Saule à Cosnac

- Mme Leaute Dominique
Agent Technique, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 264 C, Rue du 8 Mai Bernou à St Pantaleon De Larche

- M. Lech Jean-Louis
Fraiseur, Pmb, Malemort.
Demeurant 12, Chemin de Nouvert à Ussac

- Mme Leygnac Nathalie
Ouvrière, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant Marut à Sarran

- Mme Llauro Maryline
Aide Soignante, Ehpad, Meymac.
Demeurant 1, Résidence des Gardes à Meymac

- M. Madranges Jean-François
Dessinateur, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 9, Rue des Pradelles à Ste Fereole

- M. Maestre Frédéric
Employé de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 22, Rue de Sikasso à Brive La Gaillarde

- M. Martin Jean-Noël
Magasinier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Cours Nord à Ussac

- M. Martins José
Chef de Poste, Siorat, Ussac.
Demeurant Lacombe à Brive La Gaillarde

- M. Marty Dominique
Gradériste, Siorat, Ussac.
Demeurant Lotissement Regner à Perpezac Le Noir

- Mme Mas Elisabeth
Employée Commerciale, Csf Sas, Colomiers.
Demeurant 6, Impasse Colette à Objat

- M. Mas Michel
Mécanicien, Siorat, Ussac.
Demeurant 6, Impasse Colette à Objat

- M. Mezieres Jean-Pierre
Ouvrier, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant 68, Rue Maurice Bourdelle à Brive La Gaillarde

- Mme Miallet Martine Née Questroy
Ouvrière, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant Pailler à St Julien Pres Bort

- Mme Moneger Nathalie
Secrétaire, Eurovia, Tulle.
Demeurant Les Farges à Moustier Ventadour

- Mme Mons Mireille
Employée Restaurant, Restaurant Flunch, Lagunne.
Demeurant 31, àvenue Winston Churchill à Tulle

- Mme Montagne Nadine
Professionnelle P3, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 5, Rue Marcelle Tinayre à Malemort Sur Corrèze

- M. Nosal Jean-Philippe
Métallier, Sem Monbazet, Tulle.
Demeurant Les Combes à Bar

- Mme Olivier Françoise
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant Les Roubeyss à Varetz

- Mme Orluc Yvette
Employée, Abilis Proprete, Limoges.
Demeurant 7, Impasse Jean Mermoz à Objat

- M. Parat Jean-Emile
Chargé D'affaires, Ineo Postes Et Centrales, Villeurbanne.
Demeurant Galop Bas à Brive La Gaillarde

- M. Pasteau Frédéric
Directeur Commercial, Timac Sa, Saint Malo.
Demeurant Sirogne à Ussac

- M. Penaud Alain
Directeur, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant 78, Avenue Guynemer à Brive La Gaillarde

- M. Pereira Cabral Antonio
Chef D'équipe, Socae, Limoges.
Demeurant Les Chauprades Boulevard Roger Combe à Ussac

- M. Pestourie Jean-Pierre
Attaché Commercial, Osrsm, Molsheim.
Demeurant Le Clanzel à Lissac Sur Couze

- M. Peyri Pascal
Cuisinier, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant 1, Chemin du Coteau Fleuri à Uzerche

- Mme Planet Odile
Agent De Propreté, Gsf Atlantis, Limoges.
Demeurant Hlm Bat. A Rue Marc Eyrolles à Tulle

- M. Pouget Jean-Pierre
Agent Commercial, Sa Dfp Nutraliance, St/Ybard.
Demeurant 36, 38, Résidence de Rigny à Tulle

- M. Prom Jean-Pierre
Opérateur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Bat. Hortensias N° 7 Tujac à Brive La Gaillarde

- Mme Rabier Sylvette
Technicienne, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 4, Rue de la Grave à Brive La Gaillarde

- Mme Ravelet Florence
Agent Administratif, Cognac Tp, Malemort Sur Corrèze.
Demeurant 109, Avenue JJ Rousseau à Brive La Gaillarde

- M. Rey Pascal
Aide Conducteur, Condat, Le Lardin St Lazaire.
Demeurant 18, Les Perruges à Mansac

- M. Ribeiro Manuel
Chef d'équipe, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 325, Rue des Biches à St Pantaleon De Larche

- M. Rios Serge
Ouvrier, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 172, Rue Pasteur à Bort Les Orgues

- M. Roubertou Christian
Métallier, Sem Monbazet, Tulle.
Demeurant Les Hauts De Puy Lacroix à Laguenne

- M. Rouffignac Francis
Livreur, Meubles Bordas, Tulle.
Demeurant 129, Avenue du 8 Mai 1945 à Brive La Gaillarde

- Mme Roussel Monique
Employée Commerciale, Csf Sas, Colomiers.
Demeurant 107, Rue du Printemps à St Aulaire

- Mme Ruault De Beaulieu Annie
Agent de Propreté, Gsf Atlantis, Limoges.
Demeurant 13, Hameau d'Aurel à Brive La Gaillarde

- Mme Ruliere Bernadette
Hôtesse de Caisse, Centre Leclerc, Ussel.
Demeurant Impasse du Pré de la Font à Ussel

- M. Sence Fred
Technicien, Urssaf de la Corrèze, Tulle.
Demeurant Marivialle à Laguenne

- M. Soleilhet Jean-Pierre
Tourneur, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 35, Avenue Jouhandeau à Malemort Sur Corrèze

- M. Soulier Didier
Adjoint Technique, Rte Teso, Merignac.
Demeurant 25, La Lignade à Seilhac

- Mme Sourie Josiane Née Touquet
Employée d'entretien, Jarrige Espaces Verts, Les Quatre Routes Du Lot.
Demeurant Le Bouix à Nonards

- Mme Sourzac Annette
Employée Sncf, C-Er Sncf, Limoges.
Demeurant La Font Trouvée à Nespouls

- Mme Tabarly Pascale
Chirurgien Dentiste, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant 25, Avenue d'Orluc à Egletons

- Mme Thomas Marie-Christine
Employée d'usine, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Combeix à St Pantaleon De Larche

- M. Treille Laurent
Conducteur, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 31, Avenue Antoine Dubayle à Brive La Gaillarde

- M. Tronc Jacques
Opérateur, Saur France, Balma.
Demeurant 82, Le Saillant à Voutezac

- M. Tronche Jean-Claude
Chauffeur, Siorat, Ussac.
Demeurant Les Côtes Durand Haut à Lagarde Enval

- M. Uon Bora
Opérateur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant 36, Bis Rue Colonel Vaujour à Brive La Gaillarde

- M. Vergne Philippe
Cadre Commercial, Centre Leclerc, Ussel.
Demeurant 11, Impasse Bougeau à Ussel

- M. Vermande Gilbert
Préparateur Programmeur, Pmb, Malemort.
Demeurant 6, Rue René Cassin à Brive La Gaillarde

- M. Vezine Bernard
Responsable, Alvea, Montpouillan.
Demeurant La Gorse à Chanteix

- Mme Vidal Marie
Caissière, E. Leclerc Tulle, Tulle.
Demeurant 7, Rue des Ecoles à Laguette

- Mme Vinet Chantal
Agent Principal, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 42, Rue Alfred Vitrat à Larche

- Mlle Vizet Catherine
Ouvrière, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 437, Av Gambetta à Bort Les Orgues

Art. 2. - La médaille d'honneur du travail, échelon vermeil, est décernée à :

- M. Amasmir Mohamed
Ouvrier, Siorat, Ussac.
Demeurant 4, Rue Jules Ladoumègne à Brive La Gaillarde

- M. Antoine Claude
Employé de Banque, Caisse d'épargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant 43, Rue A. Audubert à Tulle

- M. Antraigue Guy
Employé de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 30, Rue Abbé Charles Lain à Brive La Gaillarde

- M. Arrach Lahoussine
Conducteur d'engins, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant 45, Rue J.B. Toulzac N°1 à Brive La Gaillarde

- M. Arrch Ahmed
Ouvrier, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant Bât. Ile de France A2 Tujac à Brive La Gaillarde

- Mme Audrerie Brigitte
Aide-Médico Psychologique, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant La Grande Renaudie à Lubersac

- Mme Auger Agnès
Technicienne, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant La Rue de Mondy à Cublac

- M. Barre Francis
Employé De Banque, Caisse d'épargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant La Pradelle à Sarran

- Mme Begler-Fonnier Martine
Employée Cpam, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 30, Rue du 4 Septembre à Tulle

- M. Besanger Thierry
Ajusteur, Pmb, Malemort.
Demeurant 71, Avenue Alsace-Lorraine à Brive La Gaillarde

- M. Bessot Jean-Claude
Agent de Maintenance, Fahrenheit, Malemort Sur Corrèze.
Demeurant 77, Rue Beauséjour à Brive La Gaillarde

- M. Blanchard Patrick
Conducteur de Travaux, Siorat, Ussac.
Demeurant 3, Impasse du Parc à Montaignac St Hippolyte

- Mme Blondel Martine
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 50, Avenue Raymond Poincaré à Objat

- M. Bonnel Jacques
Electricien, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant Lotissement La Croix de l'Eguillon d'Ussac à Ussac

- M. Bonnel Serge
Mécanicien, Giat Industries, Tulle.
Demeurant Bellevue à Lagarde Enval

- M. Bonnet Jean-Pierre
Modeleur, Dbs Sarl, Ussel.
Demeurant 18, Avenue des Platanes à Ussel

- M. Bordes Jacques
Chef d'équipe, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant La Feryrie Nord à St Viance

- M. Bort Robert
Chaudronnier, Giat Industries, Tulle.
Demeurant Roux à St Salvador

- Mme Bosche Claudette
Technicienne, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 13, Impasse de la Prairie des Jeux de Tujac à Brive La Gaillarde

- Mme Bossoutrot Evelyne
Employée de Bureau, Meubles Bordas, Tulle.
Demeurant La Garenne à Ste Fortunade

- M. Boudy Daniel
Fraiseur, Pmb, Malemort.
Demeurant Les Feradias à Yssandon

- Mme Boulord Raymonde
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 20, Impasse du 8 Mai à St Aulaire

- Mme Bournique Patricia
Secrétaire, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 18, Rue des Prades à Malemort Sur Corrèze

- Mme Bourroux Marie-Josée
Agent de Maîtrise, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant La Valette à Noailles

- M. Bretagnolle Serge
Agent d'entretien, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant Faugeras à Condat Sur Ganaveix

- Mme Brotons Maryse
Professionnelle P3, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 6, Rue Gaston Granet à Brive La Gaillarde

- Mlle Brunet Christine
Aide-Médico Psychologique, association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant Le Mas à Lagrauliere

- M. Buchoux Gérard
Chauffeur, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant 11, Rue du Docteur Bardou à Brive La Gaillarde

- M. Burg Francis
Chef d'atelier, Siorat, Ussac.
Demeurant Montaural à Allassac

- M. Cabaussel André
Mécanicien, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Rue Pierre Et Marie Curie à Objat

- Mme Cabrera Anne-Marie
Directrice, C-Er Sncf, Limoges.
Demeurant Brousse à Noailhac

- M. Carvalho Delfin
Conducteur, Ineo S.N.C., Colomiers.
Demeurant 45 Av du Maréchal Bugeaud à Brive La Gaillarde

- M. Castro Daniel
Agent Technique, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 1, Impasse de la Vialatte à Ussel

- Mme Caumon Annie
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 31, Rue des Ecoles à Arnac Pompadour

- Mme Certain Marie-Christine
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant 17, Ter Avenue du Président Roosevelt à Brive La Gaillarde

- Mlle Cessac Anne-Marie
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant 5, La Pestourie à Objat

- Mme Cessinas Renée
Comptable, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant La Barrière St Laurent à Allassac

- Mme Chanourdie Françoise
Décageage Expédition, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Les Grandes Bruyères à Yssandon

- M. Chanut Christian
Agent Technique, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 37, Rue du Pont de Bederas à Larche

- Mme Charrieras Odette
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant Le Vignal à Objat

- Mme Chastaing Bernadette
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant Petit Bayat à Yssandon

- M. Chaumeil Jean-Luc
Mécanicien, Debitex, Brive La Gaillarde.
Demeurant 26, Route d'Uzerche à Eyburie

- Mme Chaunu Alice
Cuisinière, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant Faugeras à Condat Sur Ganaveix

- M. Chaussade Pierre
Technicien, Borgwarner, Tulle.
Demeurant Toleix à Orliac De Bar

- M. Chauzeix Lucien
Chef D'équipe, Socae, Limoges.
Demeurant 19, Pl. de Virevialle à Tulle

- Mme Chazelle Huguette
Employée D'usine, Fdg International, Objat.
Demeurant 73, Ceyrat de Voutezac à Objat

- M. Chazelle Patrick
Chauffeur, Siorat, Ussac.
Demeurant Ceyrat à Voutezac

- M. Chevalier Joël
Agent d'encadrement, Ozoo France, La Courtine.
Demeurant 6, Rue du Champ Chatel à Ussel

- M. Clauzel Jean-Marie
Peintre, Mecabrive Industries Sas, Brive La Gaillarde.
Demeurant 38, Avenue Abbé Jean Alvitre à Brive La Gaillarde

- Mme Clavel Jacqueline
Infirmière, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant 45, Route de la Besse à Uzerche

- M. Combescot Michel
Chef d'équipe, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 11, Rue Pierre Soignet à Brive La Gaillarde

- M. Continsouzas Raymond
Chef d'atelier, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant 79, Allée des Jones à St Pantaleon De Larche

- M. Couturaud Serge
Technicien, Giat Industries, Tulle.
Demeurant Doumarais à Chameyrat

- Mlle Coves Michelle
Ouvrière, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 10, Rue de la République à Bort Les Orgues

- Mme Da Costa Emilie
Ouvrière, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant La Croix Ferrée Cité Gmc à Corrèze

- Mme David Nicole
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 56, Plaine de Fages à Voutezac

- M. De Wagener Stéphane
Emballeur, Groupe Telis, Fleury Les Aubrais.
Demeurant Gpe Scolaire Route J.B. Laumond à Aubazines

- M. Delgado Benjamin
Opérateur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Impasse du Lotissement La Rivière de Mansac à Mansac

- M. Delpit Georges
Mécanicien, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 17, Rue Auguste Joye à Varetz

- M. Delpy Daniel
Mécanicien, Pmb, Malemort.
Demeurant 1, Rue Xavier Moissinac à Brive La Gaillarde

- Mme Deschamps Monique
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant La Picotie à Voutezac

- M. Desplat Norbert
Ajusteur, Mecabrive Industries Sas, Brive La Gaillarde.
Demeurant 2, Rue Georges Bizet à Brive La Gaillarde

- M. Deveix Jean-Louis
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 3, Rue de la Vergne Chateau à Ussel

- M. Douat Alain
Fraiseur, Pmb, Malemort.
Demeurant 3, Impasse Rouget de l'Isle à Cublac

- Mme Doussaud Marie-Christine
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant 466, Rue des Diligences à Objat

- M. Dujaric Olivier
Employé de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 49 Av Docteur Soufron à St Pantaleon De Larche

- Mme Faucher Monique
Employée Administrative, Fdg International, Objat.
Demeurant 12, Avenue Général Leclerc à Allasac

- M. Fernandes François
Employé d'usine, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant Le Chalard à Yssandon

- M. Ferreiras Manuel
Vendeur Itinérant, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 310, Rue Charles Baudelaire à Larche

- M. Fontchastagnier Christian
Agent Technique, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 30, Allée Edmont Michelet à Cosnac

- Mme Fragne Denise
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant La Jalesie à St Bonnet La Riviere

- M. Frath Patrice
Emailleur, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant Mon Toit N° 17 Tujac à Brive La Gaillarde

- M. Froidefond Claude
Plombier Chauffagiste, Sarl Delcambre, St Sornin Lavolps.
Demeurant 9 Av des Couades à Troche

- M. Fulminet Bernard
Moniteur, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant 10, Impasse de l'Espinat à Tulle

- M. Gaillard Christian
Agent Technique, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Rue Pierre Baudin à Brive La Gaillarde

- Mme Galetou Mireille
Employée de Bureau, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant 25, Route d'Eyburie à Uzerche

- M. Gamelas Jean-Paul
Opérateur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant 4, Boulevard Georges Clemenceau à Brive La Gaillarde

- M. Garrelou Jean-Pierre
Chauffeur, Siorat, Ussac.
Demeurant 21, Rue Emile Magne à Brive La Gaillarde

- Mme Geneste Francine
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 27, Route du Mayne à St Cyr La Roche

- Mme Geraud Marinette
Cariste, Fdg International, Objat.
Demeurant 255, Avenue Robert Golfier à St Aulaire

- M. Gledel Joël
Chef d'équipe, Sade, Paris.
Demeurant Rue Georges Brassens à Tulle

- Mme Goetz Odile Née Chansiaud
Employée de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 298, Av du 11 Novembre à St Pantaleon De Larche

- Mme Gomes Maria
Employée de Service, Sodexho, St Medard En Jalles.
Demeurant 161, Rue Jean Segurel à St Pantaleon de Larche

- Mlle Gorse Denise
Conditionneuse, Groupe Telis, Fleury Les Aubrais.
Demeurant 6, Les Ferrières à Seilhac

- Mme Heurtault Josette
Ouvrière, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant Germignac à Beyssenac

- Mme Larquier Annette
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant Chassagnac à Varetz

- M. Latreille Didier
Technicien, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant La Vadalie à St Pantaleon De Larche

- M. Laumond Jackie
Opérateur, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Rue Général Souham Monedier à Brive La Gaillarde

- Mme Laumond Paulette
Assistante de direction, Fdg International, Objat.
Demeurant La Bardonnie à St Bonnet La Riviere

- M. Laval Gérard
Assistant Conseil, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant Fachaivière à Naves

- M. Leonet Christian
Technicien, Cilas, Orleans.
Demeurant Les Rotondes à Maussac

- M. Leyge Didier
Employé de Commerce, Otimad, Brive La Gaillarde.
Demeurant Prugne à Ussac

- Mme Maligne Bernadette
Employée de Bureau, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant 2, Route des Monédières à Masseret

- Mme Manein Odile
Agent Principal, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Rue de la Pommeraie à Malemort Sur Corrèze

- M. Mangon Jean-Jacques
Chauffeur Routier, Gefco, Marly-La-Ville.
Demeurant Les Marteaux à Maussac

- Mme Marconnet Gisèle
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant 225, Avenue du Général De Gaulle à St Aulaire

- Mme Marliac Nicole
Employée Administrative, Fdg International, Objat.
Demeurant Les Clers à Yssandon

- M. Marneix Robert
Livreur, Meubles Bordas, Tulle.
Demeurant Le Bois de Jallais à Lagnac Sur Rondelles

- M. Mas Christian
Métallier, Sem Monbazet, Tulle.
Demeurant 12, Rue Félix Vidalin à Tulle

- M. Mas Daniel
Agent, Borgwarner, Tulle.
Demeurant Résidence Montana à Laguenne

- M. Massias Jean-Jacques
Fraiseur, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 44, Rue de la Petite Borie à Malemort Sur Corrèze

- Mme Mathivet Marie-Andrée
Technicienne, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 13, Impasse de la Plaine des Jeux à Brive La Gaillarde

- Mme Mathou Annie
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 3, Rue des Lilas à Varetz

- M. Maugein Michel
Fraiseur, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 38, Avenue Alsace-Lorraine à Brive La Gaillarde

- Mme Maury Marie-Claire
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 8, Route des Crêtes à St Cyr La Roche

- M. Mendes Costa Joaquim Fernando
Métallier, Sem Monbazet, Tulle.
Demeurant 5, Avenue Ventadour à Tulle

- Mme Mestre Nicole
Secrétaire, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 14, Rue Georges Lajoinie à Brive La Gaillarde

- M. Mogol Halil
Préparateur Colle, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 4, Avenue Jasmin à Brive La Gaillarde

- M. Monestier Serge
Contremaître, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 221, Rue des Nadauds à Bort Les Orgues

- M. Monestier Yves
Ouvrier, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 91, Rue Branly à Bort Les Orgues

- Mme Monteil Marie-Jeanne
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant 2, Route de Malerval à St Aulaire

- M. Morais Antoine
Contremaître, Ineo S.N.C., Colomiers.
Demeurant Puy de L'hort à Cosnac

- M. Nenil Gérard
Attaché Commercial, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Gazon Lintillac à Ussac

- M. Neuville Claude
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 1, Rue du Fût à Ussel

- Mme Nexon Michèle Née Emier
Polycompétente, Schneider Electric Sas, Rueil Malmaison.
Demeurant Les Quatres Routes à St Pardoux L Ortigier

- M. Neycensas René
Technicien, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant N° 4 Chaumières de Tujac à Brive La Gaillarde

- M. Onillon Christian
Agent Technique, Rte Teso, Merignac.
Demeurant Labissiere à Liginiac

- M. Orliange Jean-Louis
Directeur, Pmb, Malemort.
Demeurant Domaine des Croux à Bugeat

- M. Pages Francis
Chef d'équipe, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant La Migale à St Viance

- M. Perrouin Jean-Pascal
Reporter Photo, Sa La Montagne, Clermont Ferrand.
Demeurant 42, Rue Marcelin Roche à Brive La Gaillarde

- M. Peyramaure Jean-Louis
Ouvrier, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant Chaleil à St Cernin De Larche

- M. Planche Michel
Ajusteur, Pmb, Malemort.
Demeurant Vieillemaringe à St Paul

- M. Pochet Dominique
Magasinier, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant 9, Rue des Pradeaux à Varetz

- M. Pompougnac Jean-Jacques
Tourneur, Pmb, Malemort.
Demeurant 8, Rue de Faugères à Naves

- M. Pouch Yves
Tôlier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Lestrade N° 565 à St Pantaleon de Larche

- Mme Pouget Christine
Secrétaire, Afp Btp du Limousin, Limoges.
Demeurant Puy Favard à Ladignac Sur Rondelles

- M. Puidebois Jacques
Soudeur, Sommier Sa, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Impasse Albert Samain à Brive La Gaillarde

- M. Raymond Fabrice
Professionnel P3, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Appt N° 18 2, Allée Paul Ganet à Brive La Gaillarde

- M. Regner Jean-Pierre
Directeur, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 11, Bis Rue Gaston Et Albert Granet à Brive La Gaillarde

- Mme Renaudie Monique
Téléphoniste, Alliance Sante, St Viance.
Demeurant 18, Rue Méchin à Brive La Gaillarde

- M. Rhodde Gilbert
Chef De Chantier, Gtm Genie Civil Et Service, Nanterre.
Demeurant 20, Rue des Tailleurs à Donzenac

- M. Riberol Hugues
Technicien, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 19, Rue des Hauts de Sérignac à Malemort Sur Corrèze

- Mme Rigal Josiane
Employée Cnam, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant Roussanne à Albussac

- Mme Roche Michelle
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant 863, Avenue Jules Ferry à Objat

- M. Rodriguez Raoul
Tourneur, Pmb, Malemort.
Demeurant Rue de la Gare à Malemort Sur Corrèze

- M. Roque Jean-Louis
Chef Mécanicien, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant Bouchiat à St Ybard

- Mme Roqur Jeanne
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant Les Palinières à St Cyprien

- Mme Roubeyrotte Monique
Ouvrière, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant Rue de la Géraudie à Sarra

- M. Rouffignac Daniel
Technicien, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Bât. Fougère Esc. B Rue du Général Souham à Brive La Gaillarde

- M. Rouquette Gérard
Mécanicien, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 15, Rue François Froidefond à Varetz

- M. Royer Joël
Cuisinier, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant 26, Avenue du Stade à Uzerche

- M. Sagaz Fernand
Chauffeur, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant 914, Avenue Alexis Jaubert à St Pantaleon De Larche

- Mme Salagnac Marie-Claire
Mécanicien, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant Le Roc Blanc à Corrèze

- M. Sauviat Joël
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 12, Avenue Des Tilleuls à Ussel

- M. Schwartz Dominique
Opérateur, Giat Industries, Tulle.
Demeurant 10, Lot Bois Paumel à Ste Fortunade

- M. Seguin Daniel
Employé de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 17, Impasse Guillaume Ayguebarse à Brive La Gaillarde

- Mme Seguy Josiane
Employée d'usine, Fdg International, Objat.
Demeurant Bridal à Objat

- Mme Serres Josette
Assistante Commerciale, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Mauriolles à Lissac Sur Couze

- M. Soleilhet Jean-Pierre
Tourneur, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 35, Avenue Jouhandeau à Malemort Sur Corrèze

- M. Soulie Jean
Médecin Conseil, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant 1, Cours du 15 Août 1944 à Brive La Gaillarde

- M. Stephan Jean-Luc
Contremaître, Rte Teso, Merignac.
Demeurant 8, Rue Littré à Brive La Gaillarde

- Mme Tereygeol Chantal
Comptable, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant Le Pont de Peryrissac à Le Lonzac

- Mme Tocaben Bernadette
Vendeuse, Chaussures Herve, St/Pierre Montlimart.
Demeurant Les Escrozes à Brive La Gaillarde

- M. Toulemon Alain
Représentant, Motul, Aubervilliers.
Demeurant Le Puy du Rieux à Liginiac

- M. Tronche Jean-Claude
Chauffeur, Siorat, Ussac.
Demeurant Les Côtes Durand Haut à Lagarde Enval

- M. Valade Claude
Fraiseur, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant Bois Lachaud à St Pardoux L Ortigier

- M. Valade Yves
Magasinier, Fdg International, Objat.
Demeurant Route de La Vialle à Objat

- M. Vales Jean-François
Agent Technique, Rte Teso, Merignac.
Demeurant Cité Edf du Breuil à Soursac

- M. Vannier Pierre
Responsable, Urssaf de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 17, Bis Avenue Jean Lurcat à Brive La Gaillarde

- M. Vaudel Jean-Michel
Responsable, Groupe Telis, Fleury Les Aubrais.
Demeurant Moulin du Prieur à Albignac

- Mme Vaujour Josiane
Conditionneuse, Fdg International, Objat.
Demeurant La Nadalie à Yssandon

- M. Venault Jean-Louis
Ouvrier, Siorat, Ussac.
Demeurant 3, Rue des Pradeaux à Varetz

- Mme Verdier Claudine
Agent Qualifiée, Borgwarner, Tulle.
Demeurant Bourg Chanac Les Mines à Laguenne

- Mlle Verdier Odile
Agent De Service, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant Château de Faugeras à Condat Sur Ganaveix

- Mme Vergnes Alpina
Cadre Educatif, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant La Chassagne à Condat Sur Ganaveix

- M. Verlhac Patrick
Conseiller Technique, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 5, Rue Capitaine Guy Bertrand à Brive La Gaillarde

- M. Veyrieras Joël
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 27, Rue des Fontaines à Ussel

- Mme Veysset Nicole
Ouvrière, Fdg International, Objat.
Demeurant Route de Louignac à Ayen

- Mme Veysiere Marie-Thérèse
Secrétaire, Hôtel de Ville, St/Bonnet Avalouze.
Demeurant 6, Bussières à St Bonnet Avalouze

- M. Vezat Michel
Coordonnateur, Rte Teso, Merignac.
Demeurant Cité Edf du Breuil N° 38 à Soursac

- Mme Zuffo Chantal
Employée d'usine, Fdg International, Objat.
Demeurant Lot N° 4 Les Grands Bois à Objat

Art. 3. - La médaille d'honneur du travail, échelon or, est décernée à :

- M. Abad Claude
Agent de Maîtrise, Picoty Sa, La Souterraine.
Demeurant Lot. des Pins à Cosnac

- M. Albert Jean-Baptiste
Technicien de Prévention, Condat, Le Lardin St Lazaire.
Demeurant 25, Rue Bayard à Brive La Gaillarde

- Mme Artigue Suzanne
Téléphoniste, Alliance Sante, St Viance.
Demeurant 6, Rue Théophile Gautier à Brive La Gaillarde

- M. Benoit Bernard
Responsable, Crown, Brive La Gaillarde.
Demeurant 18, Rue Emile Alain à Brive La Gaillarde

- M. Bernardini Georges
Technicien, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Chazanel Chasteaux à Larche

- M. Boel Bernard
Comptable, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 9, Rue Rodin à Brive La Gaillarde

- M. Bonnet Jean-Pierre
Modeleur, Dbs Sarl, Ussel.
Demeurant 18, Avenue Des Platanes à Ussel

- M. Boudy Daniel
Fraiseur, Pmb, Malemort.
Demeurant Les Feradias à Yssandon

- M. Bourdaleix Guy
Mécanicien, Ceca Arkema Group, Riom-Es-Montagne.
Demeurant Peyroux à Liginiac

- Mme Bout Marie-Thérèse
Secrétaire , Banque de France, Paris.
Demeurant 36, Avenue Migoule à Brive La Gaillarde

- M. Bouyssou Louis
Magasinier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Crochet à Chasteaux

- Mme Bressan Raymonde
Agent de Contrôle, Caisse D'allocations Familiales, Brive La Gaillarde.
Demeurant Mournetas à Perpezac Le Noir

- M. Bureau Jean-Michel
Agent Qualifié, Borgwarner, Tulle.
Demeurant Résidence Bastille N°1 à Tulle

- Mme Calmet Gisèle
Technicienne, Caisse d'allocations Familiales, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Rue Paul Daspet à Brive La Gaillarde

- M. Castanet Jean-Marcel
Agent d'inspection, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Pont Salomon à Allasac

- M. Celerier Gérard
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant Eybrail à Ussel

- M. Chabrier Serge
Employé de Banque, Banque Populaire du Massif Central, Clermont Ferrand.
Demeurant 10, Rue Rober Chivallier à Tulle

- M. Chalaye Michel
Plombier, Sade, Paris.
Demeurant La Côte à Gimel Les Cascades

- M. Chapon Michel
Chargé de Clientèle, Axa, Paris La Defense.
Demeurant 4, Rue Guy de Maupassant à Brive La Gaillarde

- Mme Chapu Josette
Employée Cpm, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant Aux Doumarais à Chameyrat

- M. Chastaingt Gérard
Educateur, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant 12, Rue Gasion Et Albert Granet à Brive La Gaillarde

- M. Chatenet Jean-Claude
Manutentionnaire, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant Lotissement La Chataigneraie à St Sornin Lavoilps

- M. Chevalier Christian
Animateur Matières, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Rue des Diligences à Objat

- M. Coly Claude
Responsable Adjoint, Rte Teso, Merignac.
Demeurant Cité Edf du Breuil à Soursac

- M. Da Silva Agostinho
Régleur, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Impasse Joseph Yernaux à Brive La Gaillarde

- M. De-Azevedo Antonio
Livreur, Meubles Bordas, Tulle.
Demeurant Le Pont du Mas à St Augustin

- M. Delmond Yves
Magasinier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Route de Sirogne à Donzenac

- M. Digot Pierre
Technicien, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Espagnagol à Beynat

- Mme Dormesnil Christiane
Technicienne, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 18, Rue des Escures à Brive La Gaillarde

- M. Douat Jean-Claude
Chef Fabrication, Pdm, Terrasson-Lavilledieu.
Demeurant 1, Rue Albert Samain à Malemort Sur Corrèze

- M. Dufresne Jean-Paul
Cadre, Geant Casino, Malemort Sur Corrèze.
Demeurant Pré de Lafon à La Chapelle Aux Brocs

- M. Dumain Roger
Magasinier, Ste Galetou, Salon-La-Tour.
Demeurant Fregefont à Masseret

- M. Dumas Daniel
Technicien, Condat, Le Lardin St Lazaire.
Demeurant Rue Maurice Ravel à Cublac

- M. Fairbend Raymond
Ingénieur, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Valette à Noailles

- M. Farge Jacque
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 27, Avenue du Général Leclerc à Ussel

- M. Farrayre Antoine
Ingénieur, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 9, Rue Alexis Boyer à Brive La Gaillarde

- Mme Faucher Françoise
Téléconseiller, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 4, Rue Léonard Verdier à Naves

- M. Faurel Guy
Agent Qualité, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Ma Maison à Brive La Gaillarde

- M. Favier Jean-Claude
Conducteur d'engin, Giat Industries, Tulle.
Demeurant La Gave à St Bonnet Avalouze

- M. Fridman Christian
Employé de Caisse d'épargne, Caisse d'Epargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant 996, Rue Jean Jaurès à Objat

- Mme Geneste Claude
Conseiller Technique, Caisse d'allocations Familiales, Brive La Gaillarde.
Demeurant Druliolle à Serilhac

- M. Gouzon René
Chauffeur, Saria Bio-Industrie, Benet.
Demeurant 15 Av du 19 Mars 1962 à Larche

- Mlle Graffeuil Ginette
Employée Cpm, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 36, Avenue Guynemer à Tulle

- M. Grivot Daniel
Ouvrier, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 18, Rue du Chant du Merle à Larche

- M. Harati Mohamed
Récepteur, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 16, Rue des Mignardes à Brive La Gaillarde

- M. Heve Maurice
Attaché Administratif, Association de Faugeras, Condat Sur Ganaveix.
Demeurant Le Pouyau à Condat Sur Ganaveix

- M. Jauvion Alain
Responsable d'équipe, Rte Teso, Merignac.
Demeurant La Bitarelle à Marcillac La Croisille

- M. Khider Mohamed
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 2, Impasse des Grands Prés à Ussel

- Mme Lachassagne Martine
Animatrice, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 3, Rue Félix Vidalin à Tulle

- M. Lagorsse André
Couleur, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant 4, Rue de L'entrepôt à Brive La Gaillarde

- M. Lagrange Alain
Professeur, Afp Btp du Limousin, Limoges.
Demeurant 10, Rue Jules Lafue à Tulle

- M. Le Royer Daniel
Préparateur, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant 10, Rue Champ Galand à Ussel

- M. Leblanc Guy
Electricien, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant Doubech à St Pardoux Le Vieux

- Mme Legrand Ginette
Agent Technique, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant Lanour à St Yrieix Le Dejalat

- M. Lemasson Robert
Cariste, Crown, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Rue des Escures à Brive La Gaillarde

- M. Ligoux Jean-Claude
Conducteur, Eurovia, Tulle.
Demeurant 2, Cité du Stade à Egletons

- M. Madelbos Christian
Chargé de Gestion, Saur France, Balma.
Demeurant Chastagnol à Aubazines

- Mlle Magne Monique
Ouvrière, Le Tanneur & Cie, Bort Les Orgues.
Demeurant 19, Rue Volta à Bort Les Orgues

- M. Mangon Jean-Jacques
Chauffeur Routier, Gefco, Marly-La-Ville.
Demeurant Les Marteaux à Maussac

- Mme Martin Annick
Secrétaire, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Mauriolles à Lissac Sur Couze

- M. Mas Christian
Métallier, Sem Monbazet, Tulle.
Demeurant 12, Rue Félix Vidalin à Tulle

- M. Massias Christian
Ouvrier, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant Le Bourg à Conceze

- M. Mathou René
Olier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Au Bois de Buissou à Ussac

- M. Mattana Serge
Chef de Chantier, Eurovia , Brive La Gaillarde.
Demeurant 4, Rue Alfred Vitiat à Larche

- Mme Merino Marie-Christine
Préparatrice Commandes, Alliance Sante, St Viance.
Demeurant Le Pont à Ussac

- M. Meynard Alain
Coordonnateur, Rte Teso, Merignac.
Demeurant 60, Rue Pierre Lescot à Brive La Gaillarde

- M. Monjauze Jean-Pierre
Technicien, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 41, Rue Aymerie de Malmort à Malmort Sur Corrèze

- M. Morel Gérard
Opérateur, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant Aix La Marsalouse à Ussel

- M. Moulinoux Jacobs
Vrp, Georgia Pacific France, Courbevois.
Demeurant 30, Rue de la Pierre Blanche à Ussel

- M. Mourigal Charles
Cadre, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 14, La Guillaumie à Chameyrat

- M. Moussour Claude
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant Impasse des Bruyères à Ussel

- M. Moussours Hubert
Réceptionnaire, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 31, Rue Joseph Sabardan à Brive La Gaillarde

- M. Nadiras Jean-Marie
Gestionnaire, Caisse d'épargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant 3, Impasse de la Carrière à Lubersac

- Mme Pardoux Anne-Marie Née Salesse
Employée, Socap Sas, Brive La Gaillarde.
Demeurant Rn 89 Lestrade à St Pantaleon De Larche

- M. Paris Gérard
Employé de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 26, Rue M. Rollinat à Brive La Gaillarde

- Mme Pasquet Madeleine
Secrétaire, Banque de France, Paris.
Demeurant Lot. Jacquet à Chameyrat

- Mme Pecon Liliane
Contrôleuse, Rencast, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Rouvet à Brignac La Plaine

- Mme Perez Marie-Hélène
Responsable Stocks, Alliance Sante, St Viance.
Demeurant Les Malagnacs à Malemort Sur Corrèze

- Mme Perret Gentil Nelly
Technicienne, Caisse d'allocations Familiales, Brive La Gaillarde.
Demeurant 56, Avenue Edmont Michelet à Varetz

- M. Peseyre Jean-Louis
Olier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Puy Morel à St Pantaleon De Larche

- Mme Place Yolande Née Pillet
Employée, Socap Sas, Brive La Gaillarde.
Demeurant 58, Rue Claude Plonet à St Pantaleon de Larche

- M. Pourret Marc
Animateur de Ligne, Euralis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Grange à St Pantaleon de Larche

- M. Poyadoux Jean-Jacques
Employé de Banque, Credit Lyonnais, Bordeaux.
Demeurant 26, Rue Robert Schuman à Malemort Sur Corrèze

- M. Richard André
Chef d'équipe, Eurovia, Tulle.
Demeurant Lavand à St Hilaire Foissac

- M. Robles Richard
Coordinateur, Jacob Delafon, Brive La Gaillarde.
Demeurant Le Bourg à Jugeals Nazareth

- M. Rochevalier Michel
Conseiller Clientèle, Caisse d'Epargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant 28, Rue Denis Cordonnier à Brive La Gaillarde

- Mme Roque Annie
Employée de Bureau, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 21, Rue Joliot Curie à Brive La Gaillarde

- M. Rumigny Gérard
Responsable Maintenance, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant Lotissement Giron Eybrail à Ussel

- Mlle Sailloc Jacqueline
Secrétaire, Cih Edf, Annecy.
Demeurant 19, Rue Roger Pecheyrand à Brive La Gaillarde

- Mme Sax Marie-Françoise
Agent Technique, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant Trauge à St Clement

- Mme Simon Madeleine
Secrétaire, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant 14, Rue Georges Pee à Brive La Gaillarde

- M. Sinaud Paul
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 9, Rue Lou Coustal à Ussel

- Mme Slupek Joëlle Née Robert
Monteuse Câbleuse, Thales Communication, Brive La Gaillarde.
Demeurant 17, Rue Diderot à Brive La Gaillarde

- M. Soulie Jean
Médecin Conseil, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant 1, Cours du 15 Août 1944 à Brive La Gaillarde

- Mme Soustre Yvette
Assistante Direction, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant Poissac à Chameyrat

- M. Tarif Michel
Employé de Banque, Caisse d'Epargne du Limousin et d'Auvergne, Clermont Ferrand.
Demeurant Le Champ Martel à Cosnac

- M. Thomas Patrick
Directeur, Banque de France, Paris.
Demeurant 1, Place Maschat à Tulle

- M. Torond Michel
Responsable Commercial, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant Place du Sénéchal à Ussel

- M. Touzac Bernard
Technicien, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant 7, Impasse de la Vialatte à Ussel

- M. Vales Jean-François
Agent Technique, Rte Teso, Merignac.
Demeurant Cité Edf du Breuil à Soursac

- Mme Vergne Françoise
Professionnelle P2, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Rue Lucien Rousset à Brive La Gaillarde

- Mme Vernienzal Pierette
Agent Technique, Urssaf de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 37, Rue Marbot à Tulle

- M. Vialle Maurice
Agent Qualifié, Borgwarner, Tulle.
Demeurant La Baie Blanche à Les Angles Sur Corrèze

- Art. 4.** - La médaille d'honneur du travail, échelon grand or, est décernée à :

- M. Artigue Jean-Marie
Chauffeur, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 6, Rue Théophile Gauthier à Brive La Gaillarde

- M. Barret Jean-Marie
Employé de Banque, Banque Populaire du Massif Central, Clermont Ferrand.
Demeurant Lot. de Bourbacoup à Tulle

- Mme Bessas Marie-José
Agent Principal, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 34, Rue Pierre Chaumeil à Brive La Gaillarde

- M. Bordas René
Adjoint Technique, Stolz Sequipag, Wailly Beaucamp.
Demeurant 15, Rue Le Puy Blanc à Espagnac

- M. Bourdut Jean-Pierre
Agent Technique, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant Hlm La Chassagnite à Ussel

- M. Bouyssou Louis
Magasinier, Peugeot Morance, Brive La Gaillarde.
Demeurant Crochet à Chasteaux

- Mme Boyer Edith
Ouvrière, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant 2, Rue Combe Longue à St Sornin Lavolps

- Mme Breuil Jeanine
Employée de Bureau, Allard Emballages, Brive La Gaillarde.
Demeurant 3, Rue Albert Schweitzer à Brive La Gaillarde

- Mme Budin Michele
Ouvrière, C.G.S.M, Corrèze.
Demeurant Le Pont du Mas à St Augustin

- Mme Chambras Simone
Secrétaire, Alliance Sante, St Viance.
Demeurant La Bafferie à Meilhards

- M. Coly Claude
Responsable Adjoint, Rte Teso, Merignac.
Demeurant Cité Edf du Breuil à Soursac

- Mme Courmarie Annie
Secrétaire, Caisse Primaire de la Corrèze, Tulle.
Demeurant 3, Rue du Colombier à Ste Fereole

- M. Courregelongue Jacques
Agent Technique, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 53, Rue Alexandre Daudy à Brive La Gaillarde

- M. Dayre Christian
Chauffeur, Alvea, Montpouillan.
Demeurant La Mijale à St Viance

- M. De Matos Agostino
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 1, Impasse Carnot à Ussel

- M. Dufour Alex
Technicien, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant Rue du Tacot à Liginiaic

- Mme Eyrolles Colette
Assistante Technique, Cramo, Limoges.
Demeurant Ladignac à Laguenne

- M. Feix Roger
Technicien Qualifié, Psa.Peugeot Citroën, Sochaux.
Demeurant Rue Emmanuel Berl à Argentat

- Mme Fiancette Eliane
Secrétaire, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 4, Rue de la Gâne à St Angel

- Mme Gayerie Monique
Professionnelle P3, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant Belfond à Donzenac

- Mme Grenaille Claudine
Employée, Caisse d'allocations Familiales, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Résidence La Chêneraie à Malemort Sur Corrèze

- Mme Guyon Geneviève
Employée de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 19, Rue Guy Bonjour à Brive La Gaillarde

- M. Jaubertie François
Technico-Commercial, Univar, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 8, Impasse Maréchal Juin à Brive La Gaillarde

- M. Jauvion Alain
Responsable d'équipe, Rte Teso, Merignac.
Demeurant La Bitarelle à Marcillac La Croisille

- M. Kimmerlin Albert
Cadre de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 5, Rue Henri Barbusse à Brive La Gaillarde

- Mme Lacroix Anne-Marie
Réfèrent, Cramo, Limoges.
Demeurant 10, Rue Baluze à Brive La Gaillarde

- Mme Lacroix Monique Née Clouzard
Employée de Banque, Calyon, Paris La Defense.
Demeurant Le Bourg à Saillac

- M. Lafon Jean-Paul
Mécanicien, Condat, Le Lardin St Lazaire.
Demeurant La Combe à Brignac La Plaine

- Mme Lascaux Marie
Agent Qualifiée, Borgwarner, Tulle.
Demeurant Lotissement Château HautePAGE à Chameyrat

- M. Lemasson Robert
Cariste, Crown, Brive La Gaillarde.
Demeurant 7, Rue des Escures à Brive La Gaillarde

- Mme Madrange Marie-Claire
Assistent Technique, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant Les Charrières à Varetz

- M. Marsaleix Jacques
Technicien, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 32, Rue Jean Baptiste Sivey à Brive La Gaillarde

- M. Monbazet Roger
Opérateur, S.F.U. Fonderie D'ussel, Ussel.
Demeurant 16, Avenue des Tilleuls à Ussel

- Mme Mons Elisabeth
Technicienne, Caisse Primaire De La Corrèze, Tulle.
Demeurant Lotissement Vinatier Soleilhavoup à Naves

- Mme Mouly Christiane
Employée Urssaf, Urssaf de la Corrèze, Tulle.
Demeurant Laborie à St Mexant

- Mme Moyen Arlette
Ouvrière, Sicame, Arnac Pompadour.
Demeurant Au Verdier à Conceze

- Mme Pierre Mireille
Agent Administratif, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant Rue Couzergues Haut à Ussel

- M. Pommier Jean-Paul
Agent De Maîtrise, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant 2, Rue du Champs Galand à Ussel

- M. Rozier Jean-Baptiste
Auxiliaire Fabrication, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant La Verraille à Monestier Merlines

- M. Rutault Philippe
Cadre de Banque, Société Générale, Fontenay Sous Bois.
Demeurant 48, Avenue du Riant Portail du Midi à Brive La Gaillarde

- M. Souchal André
Opérateur, S.F.U. Fonderie d'Ussel, Ussel.
Demeurant 10, Rue Jules Guesde à Ussel

- M. Soulie Jean
Médecin Conseil, Drsm Limousin Poitou Charentes, Limoges.
Demeurant 1, Cours du 15 Août 1944 à Brive La Gaillarde

- M. Valade Jean-François
Dessinateur, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 2, Impasse de Tujac à Brive La Gaillarde

- Mme Veysset Monique
Secrétaire, Photonis, Brive La Gaillarde.
Demeurant 17, Rue Colonel Biol à Brive La Gaillarde

Art. 5. - Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la corrèze.

Tulle, Le 8 juillet 2005

Nicolas Basselier

2005-07-0640 - Promotion du 14 juillet 2005 de la médaille d'honneur agricole.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - La médaille d'honneur agricole, échelon Argent, est décernée à :

- Mme Albier Marie-Josèphe - Salariée, Groupama, Tulle.
Demeurant Lestarde à Naves

- M. Briat Robert - Gestionnaire, Groupama, Tulle.
Demeurant Antignac à Lagleygeolle

- Mme Charpenet Nadine - Animatrice, Groupama, Tulle.
Demeurant Le Succalet à Saint-Viance

- Mme Lafon Bernadette - Salariée, Groupama, Tulle.
Demeurant 21, rue du Puy du Four à Ussel

- M. Martin Y Pascual Francisco - Débardeur, Cfbl, Ussel.
Demeurant La Croix Du Peuch à Maussac

- M. Metadier André - Bûcheron, Cfbl, Ussel.
Demeurant Le Pilar à Bugeat

- M. Ribero Pexoto Joaquim - Bûcheron, Cfbl, Ussel.
Demeurant 6, rue Château du Theil à Ussel

- Mme Sassier Marie-Thérèse - Responsable Comptable, Cfbl, Ussel.
Demeurant Les Plaines à Neuvic

Art. 2. - La médaille d'honneur agricole, échelon Vermeil, est décernée à :

- M. Barthes Pierre - Conseiller, Groupama, Tulle.
Demeurant Rue des Jardins à Tulle

- M. Benazech Alain - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 11 Allée de la Borde à Meymac

- M. Bernardie Patrick - Conseiller, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 21, rue Emile Quintbau à Brive

- Mme Brun Bernadette - Chargée d'études, Msa, Tulle.
Demeurant 81, allée des Jonquilles à Meymac

- M. Caminade Jean-Jacques - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 1, rue de Lescuroil à Naves
- M. Camps Christian - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant Les Jordes à Lagarde-Enval
- Mme Caze Bosmet Martine - Technicienne, Groupama, Tulle.
Demeurant Lotissement Matou à Chameyrat
- Mme Drouillac Michèle - Infirmière, Msa, Tulle.
Demeurant 27, rue des Sources à Naves
- M. Fauville Bernard - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 9, rue Alberic Cahuet à Brive
- M. Goulmy Jean-Pierre - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant Les Tonderies D920 à Ussac
- Mme Juglard Michelle - Technicienne, Msa, Tulle.
Demeurant Le Roc Blanc à Cornil
- Mme Lafond Marie-Christine - Secrétaire, Msa, Tulle.
Demeurant Les Prairies à Ste-Fortunade
- Mme Laval Claudine - Technicien Comptable, Groupama, Tulle.
Demeurant Le Bois de Jalais à Ladignac-Sur-Rondelle
- Mme Michaud Odette - Technicien Assurances, Groupama, Tulle.
Demeurant Le Claux à St-Clement
- Mme Naves Monique - Agent de maîtrise, Msa, Tulle.
Demeurant 9, rue Gustave Vidalin à Naves
- M. Pradinas Jean-Michel - Cadre, Msa, Tulle.
Demeurant Le Tourondel à St-Augustin
- Mme Queyraud Claudine - Employée, Groupama, Tulle.
Demeurant 13, avenue Eugène Freyssinet à Objat
- Mme Queyroux Joëlle - Employée, Msa, Tulle.
Demeurant 57, rue des Martyrs à Tulle
- M. Reye Bernard - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant La Maison Rouge à Allassac
- M. Vayne Pierre - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant Les Fossés Rn120 A St-Jal

Art. 3. – La médaille d’honneur agricole, échelon Or, est décernée à :

- Mme Bonnelie Marie-Hélène - Infirmière, Msa, Tulle.
Demeurant Le Falgoux à Hauteffage
- Mme Bossoutrot Marie-Claire - Secrétaire, Msa, Tulle.
Demeurant Les Brochs à Tulle
- M. Boudrie André - Salarié, Groupama, Tulle.
Demeurant Bardolle à Seilhac
- Mme Boulay Jacqueline - Employée, Msa, Tulle.
Demeurant 11, rue d'Arsonval à Brive
- M. Calvignac Jean-Yves - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 97, rue des Chênes Baticoop à Tulle
- Mme Chabanier Paulette - Employée de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant La Roubeyrie à Les Angles Sur Corrèze

- M. Darcissac Jean - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 3, impasse Decorn de Peyroux à Brive
- Mme Daubernard Denise - Employée, Msa, Tulle.
Demeurant La Maison Blanche à Tulle
- M. Drelon Michel - Employé, Msa, Tulle.
Demeurant 47, rue Raymond Rouveyrol à Tulle
- Mme Dumond Simone - Secrétaire, Msa, Tulle.
Demeurant La Guillaumie à Chameyrat
- M. Fargetas Jean-Louis - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant La Roche à St-Ybard
- Mme Faurie Elisabeth - Chargée de communication, Groupama, Tulle.
Demeurant 4, chemin du stade à Tulle
- M. Gillet Jacques - Employé de banque, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrenees, Albi.
Demeurant Belveyre à Nespouls
- Mme Michaud Odette - Technicien assurances, Groupama, Tulle.
Demeurant Le Claux à St-Clément
- M. Parel Christian - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant Lotissement Solane III à Tulle
- Mme Peyrat Nicole - Employée, Msa, Tulle.
Demeurant 2, allée des Roses à Marcillac-La-Croisille
- M. Rantian Francis - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant Combe La Barge à Malemort-Sur-Corrèze
- Mme Sampaio Sylviane - Secrétaire, Msa, Tulle.
Demeurant 20, rue Langlade Haute à Tulle
- Mme Servantie Annick - Employée, Msa, Tulle.
Demeurant Laval à Tulle
- Mme Triboullier Yvette - Secrétaire, Msa, Tulle.
Demeurant 9, chemin du stade à Tulle
- M. Vedrenne Alain - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant Le Puy de l'Escurotte à Gimel
- Mme Vinyals Marthe - Employée de banque, Crédit Agricole, Paris.
demeurant Le Colombier à Allasac

Art. 4. – La médaille d'honneur agricole, échelon Grand Or, est décernée à :

- Mme Aubertie Eliane - Animatrice, Groupama, Tulle.
Demeurant 52, boulevard des Tamaris à Tulle
- M. Cappe Jean-Claude - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant chemin des Jarriges à Cosnac
- Mme Fleygnac Paule - Secrétaire, Groupama, Tulle.
Demeurant Le Petit Lafarge à Tulle
- M. Fraysse Jean-Pierre - Employé de banque, Crédit Agricole Centre France, Clermont Ferrand.
Demeurant 40, Ceyrat à Voutezac
- Mme Monzat Danielle - Secrétaire, Msa, Tulle.
Demeurant 98, boulevard de la Lunade à Tulle

- Mme PLAS Eliane - Secrétaire, MSA, TULLE.
Demeurant La Bessoule à St-Pardoux-La-Croisille

Art. 5. - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 13 juillet 2005

Nicolas Basselier

2005-07-0641 - Lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement - gendarmes et policiers.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - Une Lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gendarmes et policiers corréziens dont les noms suivent, en raison de l'investissement exemplaire dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs missions, entraînant des résultats très significatifs dans la lutte contre la délinquance et l'insécurité.

Groupement départemental de gendarmerie de la Corrèze :

Adjudante Costantina Fiorotto, commandant la cellule renseignements du groupe de commandement du groupement départemental de gendarmerie de la Corrèze
Adjudant Christian Teissedou, brigade de proximité d'Objat
Maréchal des Logis-chef Laurent Bialoux, brigade motorisée autoroutière d'Uzerche
Gendarme Pascal Valeriani, brigade territoriale de proximité de Meymac
Gendarme Dominique Chêne, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Tulle

Direction départementale de la sécurité publique de la Corrèze :

- Circonscription de sécurité publique de Brive La Gaillarde:

Lieutenant de Police Frédéric Simon, affecté à l'unité de recherches judiciaires de la brigade de sûreté urbaine
Brigadier de Police Olivier Aiache, affecté à l'unité de recherches judiciaires de la brigade de sûreté urbaine

- Circonscription de sécurité publique d'Ussel :

Bigadier-chef Marcel Manzagol, affecté à la brigade de nuit
Bigadier-chef Philippe Berioux, affecté à la brigade de nuit
Gardien de la Paix Sébastien Raffy, affecté à la brigade de nuit

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 21 juin 2005

Nicolas Basselier

2005-08-0657 - Promotion du 14 juillet 2005 de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - La médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée à :

- Mme Yvette Baussian - Trésorière adjointe d'AC Tulle/ASPTT
Résidence Clemenceau - Bâtiment D - 19000 Tulle

- Mme Bernadette Condaminas - Secrétaire du comité des fêtes d'Aix
La Jaloustre - 19200 Aix
 - M. André Corbin - Arbitre de rugby - Délégué territorial
161, rue René Lacombe - 19160 St Pantaléon de Larche
 - M. Jean-Pierre Dales - Dirigeant au Club Athlétique Brive Corrèze
3, rue David - 19100 Brive la Gaillarde
 - Mme Marie-Christine Estorge - Secrétaire du Tulle Athlétique Club
12, rue de la Croix St Jean - 19000 Tulle
 - M. Serge Jany - Secrétaire de l'Union Sportive Argentacoise
Rue de la Franconnie - 19400 Argentat
 - Mme Marion Penchaud - Bénévole à l'Union Judo Brive Corrèze
Place Molière - 19100 Brive la Gaillarde
 - M. Stéphane Pradeau - Président du Comité départemental de canoë-kayak
5, rue de la Poste - 19130 Voutezac
 - Mme Sylvie Priolet - Responsable de l'Ecole de tennis d'Egletons
Les Bouyges - 19300 Egletons
- M. Jean-Louis VENNAT - Président du Comité départemental de cyclotourisme
55, avenue Jean Baptiste Galandy - 19130 Voutezac

Article d'exécution.

Tulle, le 22 juillet 2005

Nicolas Basselier

1.2 Direction de la réglementation et des libertés publiques

1.2.1 bureau de la réglementation et des élections

2005-08-0645 - Répartition des bureaux de vote.

Le préfet de la Corrèze,

.....
Considérant, aux termes de l'article R.40 du Code électoral :

- que les électeurs se réunissent en principe au chef-lieu de la commune,
- mais qu'ils peuvent, toutefois, être répartis par arrêté du préfet en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs ; le siège de ces bureaux pouvant alors être fixé hors du chef-lieu de la commune,

Arrête :

Art. 1. - La répartition par bureau de vote des électeurs des communes du département de la Corrèze, fixée par l'arrêté préfectoral n° A2004-163 du 4 août 2004 et par les arrêtés préfectoraux particuliers susvisés, est reconduite pour la période du 1er mars 2006 au 28 février 2007.

Le nombre total des bureaux de vote du département est de 389.

Art. 2 - Les opérations électorales se dérouleront :

- dans les locaux précisés à l'annexe 1 pour les communes à bureau de vote unique,
- dans les locaux précisés à l'annexe 2 pour les communes à bureaux multiples autres que Brive-la-Gaillarde, Tulle, Ussel et Malemort-sur-Corrèze,

- dans les locaux précisés à l'annexe 3 pour la commune de Brive-la-Gaillarde,
- dans les locaux précisés à l'annexe 4 pour la commune de Tulle,
- dans les locaux précisés à l'annexe 5 pour la commune d'Ussel,
- dans les locaux précisés à l'annexe 6 pour la commune de Malemort-sur-Corrèze.

Article d'exécution.

TULLE, le 9 août 2005

Denis Olagnon

Annexe 1

Implantation des bureaux de vote dans les communes à bureau unique
(période allant du 01/03/2006 au 28/02/2007)

| INSEE COMM | COMMUNES | IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE |
|---------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 19001 | AFFIEUX | SALLE DE LA MAIRIE |
| 19002 | AIX | MAIRIE |
| 19003 | ALBIGNAC | MAIRIE |
| 19004 | ALBUSSAC | MAIRIE |
| 19006 | ALLEYRAT | MAIRIE |
| 19007 | ALTILLAC | MAIRIE |
| 19008 | AMBRUGEAT | SALLE DES FETES |
| 19009 | LES-ANGLES-SUR-CORREZE | MAIRIE – salle du conseil municipal |
| 19011 | ARNAC-POMPADOUR | MAIRIE (42 rue des Ecoles) |
| 19012 | ASTAILLAC | SALLE POLYVALENTE |
| 19013 | AUBAZINE | MAIRIE – salle Bernadette Barrière |
| 19014 | AURIAC | MAIRIE |
| 19015 | AYEN | MAIRIE |
| 19016 | BAR | SALLE POLYVALENTE |
| 19017 | BASSIGNAC-LE-BAS | MAIRIE |
| 19018 | BASSIGNAC-LE-HAUT | MAIRIE |
| 19019 | BEAULIEU-SUR-DORDOGNE | SALLE SEVIGNE |
| 19020 | BEAUMONT | SALLE POLYVALENTE |
| 19021 | BELLECHASSAGNE | MAIRIE |
| 19022 | BENAYES | SALLE DE CLASSE DESAFFECTEE |
| 19023 | BEYNAT | MAIRIE |
| 19024 | BEYSSAC | MAIRIE |
| 19025 | BEYSSENAC | MAIRIE |
| 19026 | BILHAC | MAIRIE |
| 19027 | BONNEFOND | SALLE DES FETES |
| 19029 | BRANCEILLES | MAIRIE |
| 19030 | BRIGNAC-LA-PLAINE | SALLE DES FETES |
| 19032 | BRIVEZAC | SALLE POLYVALENTE |
| 19033 | BUGEAT | FOYER RURAL |
| 19035 | CHABRIGNAC | SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL |
| 19037 | CHAMBOULIVE | REFECTOIRE SCOLAIRE |
| 19039 | CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE | MAIRIE |
| 19040 | CHAMPAGNAC-LA-PRUNE | MAIRIE |
| 19041 | CHANAC-LES-MINES | MAIRIE |
| 19042 | CHANTEIX | SALLE DES FETES (sous-sol) |
| 19043 | LA-CHAPELLE-AUX-BROCS | MAIRIE |
| 19044 | LA-CHAPELLE-AUX-SAINTS | MAIRIE |
| 19045 | LA-CHAPELLE-SAINT-GERAUD | MAIRIE |
| 19046 | LA-CHAPELLE-SPINASSE | MAIRIE (salle de réunion) |

| | | |
|-------|-----------------------|---------------------------------------|
| 19047 | CHARTRIER-FERRIERE | MAIRIE |
| 19048 | LE-CHASTANG | SALLE POLYVALENTE |
| 19049 | CHASTEАUX | SALLE POLYVALENTE (le bourg) |
| 19050 | CHAUFFOUR-SUR-VELL | MAIRIE |
| 19051 | CHAUMEIL | MAIRIE |
| 19052 | CHAVANAC | MAIRIE |
| 19053 | CHAVEROCHE | MAIRIE |
| 19054 | CHENAILLERS-MASCHEIX | SALLE POLYVALENTE |
| 19055 | CHIRAC-BELLEVUE | MAIRIE |
| 19056 | CLERGOUX | MAIRIE |
| 19057 | COLLONGES-LA-ROUGE | MAIRIE |
| 19058 | COMBRESSOL | SALLE DES FETES |
| 19059 | CONCEZE | MAIRIE |
| 19060 | CONDAT-SUR-GANAVEIX | MAIRIE – SALLE POLYVALENTE |
| 19061 | CORNIL | MAIRIE – SALLE POLYVALENTE |
| 19062 | CORREZE | SALLE DES FETES (place de la mairie) |
| 19064 | COUFFY-SUR-SARSONNE | SALLE POLYVALENTE (le bourg) |
| 19065 | COURTEIX | MAIRIE |
| 19067 | CUREMONTE | MAIRIE |
| 19068 | DAMPNIAT | MAIRIE |
| 19069 | DARAZAC | MAIRIE |
| 19070 | DARNETS | SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL |
| 19071 | DAVIGNAC | ANCIENNE MAIRIE |
| 19074 | L'EGLISE-AUX-BOIS | MAIRIE |
| 19075 | ESPAGNAC | MAIRIE |
| 19076 | ESPARTIGNAC | MAIRIE |
| 19077 | ESTIVALS | MAIRIE |
| 19078 | ESTIVAUX | NOUVELLE SALLE POLYVALENTE – le bourg |
| 19079 | EYBURIE | MAIRIE |
| 19080 | EYGURANDE | SALLE DES FETES |
| 19081 | EYREIN | SALLE DES FETES |
| 19082 | FAVARS | MAIRIE |
| 19083 | FEYT | MAIRIE |
| 19084 | FORGES | MAIRIE |
| 19085 | GIMEL-LES-CASCADES | MAIRIE |
| 19087 | GOURDON-MURAT | SALLE POLYVALENTE |
| 19088 | GRANDSAIGNE | MAIRIE |
| 19089 | GROS-CHASTANG | FOYER RURAL |
| 19090 | GUMONT | MAIRIE |
| 19091 | HAUTEFAGE | MAIRIE |
| 19092 | LE-JARDIN | MAIRIE |
| 19093 | JUGEALS-NAZARETH | SALLE Roger VERDIER |
| 19095 | LACELLE | MAIRIE |
| 19096 | LADIGNAC-SUR-RONDELLE | MAIRIE |
| 19097 | LAFAGE-SUR-SOMBRE | MAIRIE |
| 19098 | LAGARDE-ENVAL | SALLE POLYVALENTE |
| 19099 | LAGLEYGEOLLE | SALLE POLYVALENTE |
| 19100 | LAGRAULIERE | MAIRIE – salle du conseil municipal |
| 19102 | LAMAZIERE-BASSE | MAIRIE |
| 19103 | LAMAZIERE-HAUTE | MAIRIE |
| 19104 | LAMONGERIE | MAIRIE |
| 19105 | LANTEUIL | MAIRIE |
| 19106 | LAPLEAU | MAIRIE |
| 19107 | LARCHE | MAIRIE |
| 19108 | LAROCHE-PRES-FEYT | SALLE POLYVALENTE |
| 19109 | LASCAUX | SALLE DE REUNION |
| 19110 | LATRONCHE | MAIRIE |

| | | |
|-------|----------------------------|-------------------------------------|
| 19111 | LAVAL-SUR-LUZEGE | MAIRIE |
| 19112 | LESTARDS | MAIRIE |
| 19113 | LIGINIAC | MAIRIE |
| 19114 | LIGNAREIX | SALLE POLYVALENTE |
| 19115 | LIGNEYRAC | MAIRIE |
| 19116 | LIOURDRES | CLASSE DESAFFECTEE |
| 19117 | LISSAC-SUR-COUZE | MAIRIE |
| 19118 | LE-LONZAC | MAIRIE |
| 19119 | LOSTANGES | SALLE POLYVALENTE |
| 19120 | LOUIGNAC | MAIRIE |
| 19122 | MADRANGES | SALLE POLYVALENTE – route du Lonzac |
| 19125 | MARCILLAC-LA-CROISILLE | SALLE DES FETES |
| 19126 | MARCILLAC-LA-CROZE | MAIRIE |
| 19127 | MARC-LA-TOUR | SALLE DES MARIAGES – Mairie |
| 19128 | MARGERIDES | MAIRIE |
| 19129 | MASSERET | SALLE POLYVALENTE |
| 19130 | MAUSSAC | MAIRIE |
| 19131 | MEILHARDS | MAIRIE |
| 19132 | MENOIRE | MAIRIE |
| 19133 | MERCOEUR | MAIRIE |
| 19134 | MERLINES | MAIRIE – salle des fêtes |
| 19135 | MESTES | MAIRIE |
| 19137 | MEYRIGNAC-L'EGLISE | MAIRIE |
| 19138 | MEYSSAC | FOYER CULTUREL DE MEYSSAC |
| 19139 | MILLEVACHES | ECOLE |
| 19141 | MONESTIER-MERLINES | MAIRIE |
| 19142 | MONESTIER-PORT-DIEU | MAIRIE |
| 19143 | MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE | FOYER RURAL |
| 19144 | MONTGIBAUD | SALLE DES FETES |
| 19145 | MOUSTIER-VENTADOUR | SALLE POLYVALENTE (le bourg) |
| 19147 | NESPOULS | MAIRIE |
| 19149 | NEUVILLE | MAIRIE |
| 19150 | NOAILHAC | MAIRIE |
| 19151 | NOAILLES | SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (Mairie) |
| 19152 | NONARDS | MAIRIE |
| 19154 | ORGNAC-SUR-VEZERE | SALLE DE CLASSE DESAFFECTEE |
| 19155 | ORLIAC-DE-BAR | MAIRIE |
| 19156 | PALAZINGES | MAIRIE |
| 19157 | PALISSE | SALLE DES FETES |
| 19158 | PANDRIGNES | MAIRIE |
| 19159 | PERET-BEL-AIR | SALLE POLYVALENTE |
| 19160 | PEROLS-SUR-VEZERE | SALLE POLYVALENTE |
| 19161 | PERPEZAC-LE-BLANC | SALLE DES FETES |
| 19162 | PERPEZAC-LE-NOIR | MAIRIE |
| 19163 | LE-PESCHER | MAIRIE – salle de réunion |
| 19164 | PEYRELEVADE | SALLE DES FETES (le bourg) |
| 19165 | PEYRISSAC | SALLE COMMUNALE |
| 19166 | PIERREFITTE | MAIRIE |
| 19167 | CONFOLENT-PORT-DIEU | MAIRIE |
| 19168 | PRADINES | MAIRIE |
| 19169 | PUY-D'ARNAC | MAIRIE |
| 19170 | QUEYSSAC-LES-VIGNES | MAIRIE |
| 19171 | REYGADES | MAIRIE |
| 19172 | RILHAC-TREIGNAC | MAIRIE |
| 19173 | RILHAC-XAINTRIE | MAIRIE – le bourg |
| 19174 | LA-ROCHE-CANILLAC | MAIRIE |
| 19175 | ROCHE-LE-PEYROUX | MAIRIE |

| | | |
|-------|----------------------------|--------------------------|
| 19176 | ROSIERS-D'EGLETONS | SALLE POLYVALENTE |
| 19177 | ROSIERS-DE-JUILLAC | MAIRIE |
| 19178 | SADROC | FOYER COMMUNAL |
| 19179 | SAILLAC | MAIRIE |
| 19180 | SAINT-ANGEL | MAIRIE |
| 19181 | SAINT-AUGUSTIN | MAIRIE |
| 19183 | SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE | MAIRIE "Rivière" |
| 19184 | SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC | MAIRIE |
| 19185 | SAINT-BONNET-AVALOUZE | SALLE POLYVALENTE |
| 19186 | SAINT-BONNET-ELVERT | MAIRIE |
| 19187 | SAINT-BONNET-LA-RIVIERE | SALLE POLYVALENTE |
| 19188 | SAINT-BONNET-L'ENFANTIER | SALLE POLYVALENTE |
| 19189 | SAINT-BONNET-LES-TOURS | MAIRIE |
| 19190 | SAINT-BONNET-PRES-BORT | MAIRIE |
| 19191 | SAINT-CERNIN-DE-LARCHE | MAIRIE |
| 19192 | SAINT-CHAMANT | MAIRIE |
| 19193 | SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE | MAIRIE |
| 19194 | SAINT-CLEMENT | MAIRIE |
| 19195 | SAINT-CYPRIEN | MAIRIE |
| 19196 | SAINT-CYR-LA-ROCHE | MAIRIE |
| 19198 | SAINT-ELOY-LES-TUILERIES | MAIRIE |
| 19199 | SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS | MAIRIE |
| 19200 | SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE | MAIRIE |
| 19201 | SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES | MAIRIE |
| 19202 | SAINTE-FEREOLE | MAISON DU TEMPS LIBRE |
| 19204 | SAINT-FREJOUX | MAIRIE |
| 19205 | SAINT-GENIEZ-O-MERLE | FOYER RURAL |
| 19206 | SAINT-GERMAIN-LAVOLPS | MAIRIE |
| 19207 | SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES | SALLE POLYVALENTE |
| 19208 | SAINT-HILAIRE-FOISSAC | MAIRIE |
| 19209 | SAINT-HILAIRE-LES-COURBES | MAIRIE |
| 19210 | SAINT-HILAIRE-LUC | MAIRIE |
| 19211 | SAINT-HILAIRE-PEYROUX | MAIRIE |
| 19212 | SAINT-HILAIRE-TAURIEUX | MAIRIE |
| 19213 | SAINT-JAL | MAIRIE |
| 19214 | SAINT-JULIEN-AUX-BOIS | MAIRIE |
| 19215 | SAINT-JULIEN-LE-PELERIN | MAIRIE |
| 19216 | SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS | MAIRIE |
| 19217 | SAINT-JULIEN-MAUMONT | MAIRIE |
| 19218 | SAINT-JULIEN-PRES-BORT | MAIRIE |
| 19219 | SAINTE-MARIE-LAPANOUZE | MAIRIE |
| 19220 | SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL | SALLE DE LA GARDERIE |
| 19221 | SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES | SALLE POLYVALENTE |
| 19222 | SAINT-MARTIN-LA-MEANNE | FOYER RURAL |
| 19223 | SAINT-MARTIN-SEPERT | MAIRIE |
| 19225 | SAINT-MERD-DE-LAPLEAU | MAIRIE |
| 19226 | SAINT-MERD-LES-OUSSINES | MAIRIE |
| 19227 | SAINT-MEXANT | SALLE POLYVALENTE |
| 19228 | SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU | MAIRIE (Maison Mourniac) |
| 19230 | SAINT-PARDOUX-CORBIER | ANCIENNE SALLE DE CLASSE |
| 19231 | SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE | SALLE DES FETES |
| 19232 | SAINT-PARDOUX-LE-NEUF | SALLE DES FETES |
| 19233 | SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX | SALLE POLYVALENTE |
| 19234 | SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER | MAIRIE |
| 19235 | SAINT-PAUL | SALLE POLYVALENTE |
| 19236 | SAINT-PRIEST-DE-GIMEL | MAIRIE |
| 19237 | SAINT-PRIVAT | SALLE DES ASSOCIATIONS |

| | | |
|-------|-------------------------|--|
| 19238 | SAINT-REMY | MAIRIE |
| 19239 | SAINT-ROBERT | SALLE ANDRE ROUSSEAU |
| 19240 | SAINT-SALVADOUR | MAIRIE |
| 19241 | SAINT-SETIERS | MAIRIE |
| 19242 | SAINT-SOLVE | SALLE POLYVALENTE |
| 19243 | SAINT-SORNIN-LAVOLPS | SALLE DES REUNIONS |
| 19244 | SAINT-SULPICE-LES-BOIS | MAIRIE |
| 19245 | SAINT-SYLVAIN | MAIRIE – Salle Polyvalente |
| 19247 | SAINT-VICTOUR | MAIRIE |
| 19248 | SAINT-YBARD | ESPACE GARABOEUF – 4 place de l'église |
| 19249 | SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT | MAIRIE |
| 19250 | SALON-LA-TOUR | SALLE POLYVALENTE |
| 19251 | SARRAN | SALLE POLYVALENTE |
| 19252 | SARROUX | MAIRIE |
| 19253 | SEGONZAC | SALLE POLYVALENTE |
| 19254 | SEGUR-LE-CHATEAU | SALLE POLYVALENTE |
| 19256 | SERANDON | MAIRIE |
| 19257 | SERILHAC | SALLE POLYVALENTE |
| 19258 | SERVIERES-LE-CHATEAU | MAIRIE |
| 19259 | SEXCLES | MAIRIE |
| 19260 | SIONIAC | MAIRIE |
| 19261 | SORNAC | MAIRIE |
| 19262 | SOUDAINE-LAVINADIERE | SALLE POLYVALENTE |
| 19263 | SOUDEILLES | SALLE DES FETES |
| 19265 | TARNAC | MAIRIE |
| 19266 | THALAMY | MAIRIE |
| 19268 | TOY-VIAM | SALLE POLYVALENTE |
| 19270 | TROCHE | SALLE DES ASSOCIATIONS |
| 19271 | TUDEILS | SALLE POLYVALENTE |
| 19273 | TURENNE | MAIRIE |
| 19277 | VALIERGUES | MAIRIE |
| 19279 | VARS-SUR-ROSEIX | SALLE POLYVALENTE |
| 19280 | VEGENNES | MAIRIE |
| 19281 | VEIX | SALLE POLYVALENTE |
| 19282 | VENARSAL | SALLE POLYVALENTE |
| 19283 | VEYRIERES | MAIRIE |
| 19284 | VIAM | SALLE DES FETES |
| 19285 | VIGEOIS | MAIRIE |
| 19286 | VIGNOLS | SALLE DES FETES |
| 19287 | VITRAC-SUR- MONTANE | SALLE DE REUNION (Mairie) |
| 19288 | VOUTEZAC | SALLE DU FOYER CULTUREL |
| 19289 | YSSANDON | MAIRIE |

Annexe 2

Implantation des bureaux de vote dans les communes à bureaux multiples (sauf Tulle, Brive, Ussel et Malemort)
(période allant du 01/03/2006 au 28/02/2007)

| INSEE COMM | COMMUNES | NBRE DE BUREAUX | IMPLANTATION DU BUREAU N°1 | IMPLANTATION DU BUREAU N°2 | IMPLANTATION DU BUREAU N°3 | IMPLANTATION DU BUREAU N°4 |
|------------|-------------------------------|-----------------|--|--|-------------------------------|----------------------------|
| 19005 | ALLASSAC | 4 | SALLE DE FETES | SALLE DE FETES | SALLE DES COMBATTANTS | SALLE DES COMBATTANTS |
| 19010 | ARGENTAT | 3 | MAIRIE (HALL) | SALLE DU CONSEIL-MUNICIPAL | MAIRIE (SALLE DU SOUS-SOL) | |
| 19028 | BORT-LES-ORGUES | 3 | MAIRIE ANNEXE | CENTRE CULTUREL | ECOLE JEAN JAURES | |
| 19034 | CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL | 2 | MAIRIE DE CAMPS | MAIRIE ST MATHURIN | | |
| 19036 | CHAMBERET | 2 | MAIRIE | MAIRIE | | |
| 19038 | CHAMEYRAT | 2 | MAIRIE | ECOLE DE POISSAC | | |
| 19063 | COSNAC | 2 | SALLE POLYVALENTE | SALLE POLYVALENTE | | |
| 19066 | CUBLAC | 2 | MAIRIE | MAIRIE | | |
| 19072 | DONZENAC | 3 | ECOLE PRIMAIRE - 64 rue du Tour de Ville | ECOLE PRIMAIRE - 64 rue du Tour de Ville | SALLE DE REUNION DE TRAVASSAC | |
| 19073 | EGLETONS | 3 | ESPACE VENTADOUR | ESPACE VENTADOUR | ESPACE VENTADOUR | |
| 19086 | GOULLES | 2 | MAIRIE | SAINT-HUBERT | | |
| 19094 | JUILLAC | 2 | SALLE DES FETES | ANCIENNE ECOLE SANAS | | |
| 19101 | LAGUENNE | 2 | NOUVELLE MAIRIE | NOUVELLE MAIRIE | | |
| 19121 | LUBERSAC | 2 | FOYER CULTUREL | FOYER CULTUREL | | |
| 19124 | MANSAC | 2 | MAIRIE DE MANSAC | SALLE POLYVALENTE jouxtant l'annexe-mairie | | |
| 19136 | MEYMAC | 2 | SALLE DES FETES | SALLE DES FETES | | |
| 19140 | MONCEAUX-SUR-DORDOGNE | 2 | MAIRIE | SALLE DE MOUSTOULAT | | |
| 19146 | NAVES | 2 | MAIRIE | MAIRIE | | |
| 19148 | NEUVIC | 2 | MAIRIE | MAIRIE | | |

| | | | | | | |
|-------|---------------------------|---|---|---|---|-------------------|
| 19153 | OBJAT | 2 | MAIRIE - Salle d'Honneur | MAIRIE - Bureau n° 2 | | |
| 19182 | SAINT-AULAIRE | 2 | MAIRIE DE BELLEVUE | MAIRIE DES 4 CHEMINS | | |
| 19203 | SAINTE-FORTUNADE | 2 | SALLE DES FETES | SALLE DES FETES | | |
| 19229 | SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE | 4 | SALLE DES FETES | SALLE DES FETES | SALLE DES FETES | SALLE DES FETES |
| 19246 | SAINT-VIANCE | 2 | MAIRIE | MAISON DES ASSOCIATIONS (salle du rez-de-chaussée) | | |
| 19255 | SEILHAC | 2 | MAIRIE | MAIRIE | | |
| 19264 | SOURSAC | 2 | MAIRIE DE SOURSAC | ANCIENNE ECOLE DE SPONTOUR | | |
| 19269 | TREIGNAC | 2 | SALLE POLYVALENTE | SALLE POLYVALENTE | | |
| 19274 | USSAC | 4 | SALLE POLYVALENTE | SALLE POLYVALENTE | SALLE POLYVALENTE | SALLE POLYVALENTE |
| 19276 | UZERCHE | 3 | SALLE DES FETES POLYVALENTE Place du Champ de Foire | SALLE DES FETES POLYVALENTE Place du Champ de Foire | SALLE DES FETES POLYVALENTE Place du Champ de Foire | |
| 19278 | VARETZ | 2 | MAIRIE | SALLE POLYVALENTE | | |

Annexe 3

Implantation des bureaux de votes dans la commune de Brive-la-gaillarde
(période allant du 01/03/2006 au 28/02/2007)

| ORDRE GENERAL | CANTON | IMPLANTATION | ORDRE PAR IMPLANTATION |
|---------------|------------------|--------------------------------|------------------------|
| 1 | BRIVE NORD EST | Ecole Jules Ferry | 1 |
| 2 | BRIVE NORD EST | Ecole du Pont Cardinal | 1 |
| 3 | BRIVE NORD EST | Ecole du Pont Cardinal | 2 |
| 4 | BRIVE NORD EST | Collège Jean Lurçat | 1 |
| 5 | BRIVE NORD EST | Collège Jean Lurçat | 2 |
| 6 | BRIVE NORD EST | Collège Jean Lurçat | 3 |
| 7 | BRIVE NORD EST | Fronton | 1 |
| 8 | BRIVE NORD EST | Fronton | 2 |
| 9 | BRIVE NORD OUEST | Groupe Scolaire des Rosiers | 1 |
| 10 | BRIVE NORD OUEST | Groupe Scolaire des Rosiers | 2 |
| 11 | BRIVE NORD OUEST | Groupe Scolaire des Rosiers | 3 |
| 12 | BRIVE NORD OUEST | Ecole Maternelle de Gaubre | 1 |
| 13 | BRIVE NORD OUEST | Groupe Scolaire de Rivet | 1 |
| 14 | BRIVE NORD OUEST | Ecole Marie Curie TUJAC | 1 |
| 15 | BRIVE NORD OUEST | Ecole Marie Curie TUJAC | 2 |
| 16 | BRIVE NORD OUEST | Ecole Marie Curie TUJAC | 3 |
| 17 | BRIVE CENTRE | Hôtel de Ville | 1 |
| 18 | BRIVE CENTRE | Lycée Cabanis | 1 |
| 19 | BRIVE CENTRE | Lycée Cabanis | 2 |
| 20 | BRIVE CENTRE | Ecole Paul de Salvandy | 1 |
| 21 | BRIVE CENTRE | Ecole Paul de Salvandy | 2 |
| 22 | BRIVE CENTRE | Gymnase Edouard Lachaud | 1 |
| 23 | BRIVE SUD OUEST | Ecole Henri Gérard | 1 |
| 24 | BRIVE SUD OUEST | Ecole Henri Gérard | 2 |
| 25 | BRIVE SUD OUEST | Ecole de Bouquet | 1 |
| 26 | BRIVE SUD OUEST | Ecole de Bouquet | 2 |
| 27 | BRIVE SUD OUEST | Groupe Scolaire Jules Vallès | 1 |
| 28 | BRIVE SUD OUEST | Groupe Scolaire Jules Vallès | 2 |
| 29 | BRIVE SUD OUEST | Groupe Scolaire Henri Sautet | 1 |
| 30 | BRIVE SUD OUEST | Groupe Scolaire Henri Sautet | 2 |
| 31 | BRIVE SUD EST | Groupe Scolaire des Chapélieux | 1 |
| 32 | BRIVE SUD EST | Groupe Scolaire des Chapélieux | 2 |
| 33 | BRIVE SUD EST | Groupe Scolaire des Chapélieux | 3 |
| 34 | BRIVE SUD EST | Ecole Maurice Rollinat | 1 |
| 35 | BRIVE SUD EST | Ecole Maurice Rollinat | 2 |
| 36 | BRIVE SUD EST | Groupe Scolaire Louis Pons | 1 |
| 37 | BRIVE SUD EST | Groupe Scolaire Louis Pons | 2 |
| 38 | BRIVE SUD EST | Groupe Scolaire Louis Pons | 3 |

Le premier bureau au sens de l'article R.69 du code électoral est le bureau n° 17 - hôtel de ville

Les bureaux centralisateurs au sens de l'article R.112 du Code électoral sont :

canton de Brive nord est : l'Ecole Jules Ferry n° 1

canton de Brive nord ouest : le groupe scolaire des rosiers n° 1

canton de Brive centre : l'hôtel de ville

canton de Brive sud est : le groupe scolaire des chapélieux n° 1

canton de Brive sud ouest : l'école Henri Gérard n° 1

Annexe 4

Implantation des bureaux de vote dans la commune de Tulle (période allant du 01/03/2006 au 28/02/2007)

| ORDRE GENERAL | CANTON | IMPLANTATION | ORDRE PAR IMPLANTATION |
|---------------|-------------------|--|------------------------|
| 1 | TULLE URBAIN NORD | Mairie | A |
| 2 | TULLE URBAIN NORD | Mairie | B |
| 3 | TULLE URBAIN NORD | Salle polyvalente de l'Auzelou | A |
| 4 | TULLE URBAIN NORD | Salle polyvalente de l'Auzelou | B |
| 5 | TULLE URBAIN NORD | Salle des Fêtes - Impasse Latreille | A |
| 6 | TULLE URBAIN NORD | Salle des Fêtes - Impasse Latreille | B |
| 7 | TULLE URBAIN NORD | Salle des Fêtes - Impasse Latreille | C |
| 8 | TULLE URBAIN SUD | Gymnase Victor Hugo | |
| 9 | TULLE URBAIN SUD | Salle Marie Laurent (ancienne salle de l'U.P.) | A |
| 10 | TULLE URBAIN SUD | Salle Marie Laurent (ancienne salle de l'U.P.) | B |
| 11 | TULLE URBAIN SUD | Ecole Joliot Curie (école de Souilhac) | A |
| 12 | TULLE URBAIN SUD | Ecole Joliot Curie (école de Souilhac) | B |
| 13 | TULLE URBAIN SUD | Ecole Joliot Curie (école de Souilhac) | C |

Annexe 5

Implantation des bureaux de vote dans la commune d'Ussel (période allant du 01/03/2006 au 28/02/2007)

| ORDRE GENERAL | CANTON | IMPLANTATION |
|---------------|-------------|--|
| 1 | USSEL EST | Mairie d'Ussel - Avenue Marmontel |
| 4 | USSEL EST | Ecole de la Jaloustre - Boulevard Rhin et Danube |
| 5 | USSEL EST | Mairie annexe de Saint-Dezery |
| 7 | USSEL EST | Ecole de Grammont - Impasse de l'Hort |
| 2 | USSEL OUEST | Ecole maternelle ville - Rue des Postes |
| 3 | USSEL OUEST | Ecole maternelle gare - Rue Lachaze |
| 6 | USSEL OUEST | Mairie annexe de La Tourette |

Le premier bureau au sens de l'article R.69 du code électoral est le bureau de la mairie d'Ussel

Les bureaux centralisateurs au sens de l'article R.112 du code électoral sont : canton d'Ussel est : bureau de la mairie d'Ussel et canton d'Ussel ouest : bureau de l'Ecole maternelle ville

Annexe 6

Implantation des bureaux de vote dans la commune de Malemort (période allant du 01/03/2006 au 28/02/2007)

| ORDRE GENERAL | IMPLANTATION |
|---------------|----------------------------------|
| 1 | Hôtel de Ville |
| 2 | Hôtel de Ville |
| 3 | Dojo - Rue Jean-Baptiste Fouchet |
| 4 | Dojo - Rue Jean-Baptiste Fouchet |
| 5 | Hall primaire Grande Borie |
| 6 | Hall primaire Grande Borie |
| 7 | Hall maternelle Grande Borie |
| 8 | Restaurant scolaire Grande Borie |

1.2.2 bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

2005-08-0643 – Avis de déclaration d'utilité publique de la protection des captages de "Feyt", "La Vialatte" et "Miginiac" sur la commune de Champagnac-la-Noaille.

Par arrêtés (3) du 26 juillet 2005 ont été déclarés d'utilité publique les projets suivants : protections des captages de « la Vialatte » ; « Feyt » et « Miginiac ».

Ces projets sont poursuivis par la commune de Champagnac-la-Noaille.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la date de la présente publication.

La procédure d'acquisition des terrains sera poursuivie au nom de la commune de Champagnac-la-Noaille.

2005-08-0644 - Arrêté approuvant la carte communale applicable sur la commune de St-Cernin-de-Larche.

Le préfet de la Corrèze,

.....
Arrête :

Art. 1. - La carte communale définie sur le territoire de la commune de St-Cernin-de-Larche est approuvée telle qu'elle figure au dossier qui a été soumis à enquête publique.

Art. 2. - Le dossier définissant la carte communale, comprend :

1 - un rapport relatif à l'état des lieux et au diagnostic dans lequel figurent notamment :

- La présentation générale de la commune,
- L'état initial de l'environnement,
- L'état initial socio-économique,
- Les équipements d'infrastructure
- Le bilan de l'actuelle carte communale
- Les contraintes, protections, servitudes et préconisations,
- Les enjeux,
- Les annexes

2 – Les servitudes d'utilités publiques,

3 – Un plan de zonage,

Art. 3. – Le dossier de la carte communale opposable aux tiers est tenu à la disposition du public :

- à la mairie de St-Cernin-de-Larche,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau DRLP 3),

aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Art. 4. – En application de la délibération du conseil municipal du 24 mai 2005 susvisée et des articles L 421.2 et suivants du code de l'urbanisme, les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol seront délivrées par le maire au nom de l'Etat dès que le présent arrêté sera exécutoire.

Art. 5. - Le présent arrêté, ainsi que la délibération du conseil municipal approuvant la carte communale seront affichés en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal habilité et diffusé dans le département.

Art. 6. - Le présent arrêté sera exécutoire dès l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues à l'article 5 ci-dessus. La date à prendre en compte pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où cet affichage a été exécuté.

Art. 7. - Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 3 août 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Denis Olagnon

2 Sous-préfecture de Brive

2.1 Bureau des collectivités locales

2005-07-0624 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - zone d'activités de "La Rivière" à Malemort.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - Les agents de la communauté d'agglomération de Brive, et les personnes accréditées par ce service sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à accéder aux parcelles appartenant à M. Jean-Baptiste Machemie et Mme Marie-Louise Raynal, cadastrées AT 06 et 63 situées à Malemort à l'effet de procéder aux études nécessitant la réalisation d'un relevé altimétrique et planimétrique pour modéliser le terrain en vue de la création de la zone d'activités de « La Rivière ».

Art. 2. - Ces études auront lieu sur le territoire de la commune de Malemort sur les parcelles visées à l'article 1^{er}.

Art. 3. - Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des études seront à la charge de la communauté d'agglomération de Brive. A défaut d'entente amiable, les différends seront réglés par le tribunal administratif de Limoges.

Art. 4. - Le président de la communauté d'agglomération de Brive, les services de police, la gendarmerie, les gardes champêtres ou forestiers sont invités à prêter aide et assistance aux agents effectuant les études ou travaux.

Art. 5. - Chacun des agents chargés des études ou travaux sera muni d'une ampliation du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

Art. 7. - Le délai de validité du présent arrêté est de cinq (5) ans. La présente autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

Art. 8. - Le présent arrêté sera affiché immédiatement au siège de la communauté d'agglomération de Brive, 9 avenue Léo Lagrange à Brive-la-Gaillarde.

La pénétration dans la propriété privée ne pourra avoir lieu que passé un délai de 10 jours après le début de cet affichage.

Article d'exécution.

Brive, le 25 juillet 2005

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Brive,

Francine Prime

3 Sous-préfecture d'Ussel

2005-07-0642 - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour études - RD n° 982 - commune de Neuvic.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - Les agents du conseil général (direction de l'aménagement et de l'environnement) et les personnes accréditées par ses services, notamment tout géomètre et agent d'études en dépendant, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers à procéder aux études du projet de travail public suivant : route départementale n° 982 - commune de Neuvic - aménagement de la RD n° 982 depuis le lieu dit Loches au pont de St-Projet sur la Dordogne.

A cet effet, ils pourront pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes sauf à l'intérieur des maisons d'habitation.

Ils ne pourront pénétrer dans les propriétés privées closes que dans un délai de cinq jours à compter de la notification de cet acte auprès du propriétaire intéressé, ou, en son absence, au gardien de la propriété.

Art. 2. - A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai de cinq jours susmentionné ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite à la mairie.

Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les agents mentionnés à l'article 1er peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Art. 3. - Les travaux autorisés sont les suivants :

- exécution des opérations nécessaires à l'étude du projet de travail public (cf. article 1er de la loi du 29 décembre 1892),
- travaux de triangulation, d'arpentage ou de nivellement,
- installation de bornes, repères et balises, établissement d'infrastructures et de signaux élevés (cf. article 1er de la loi du 6 juillet 1943).

Art. 4. - Les opérations ci-dessus énoncées seront effectuées sur le territoire de la commune de Neuvic.

Art. 5. - Si l'Administration entend donner un caractère permanent à certains signaux, bornes et repères, ouvrages, points de triangulation (édifices), elle devra se conformer aux dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 de la loi du 6 juillet 1943.

Art. 6. - Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable se soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Art. 7. - Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des études et travaux seront à la charge du département de la Corrèze ; à défaut d'entente amiable, les différends seront réglés par le tribunal administratif de Limoges.

Art. 8. - Les dispositions de l'article 257 du code pénal sont applicables dans le cas de destruction, ou de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes et repères. En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstruction des éléments devenus inutilisables par leur fait.

Art. 9. - Les maires, les services de police, la gendarmerie, les gardes champêtres ou forestiers, sont invités à prêter aide et assistance aux agents effectuant les études ou travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, piquets ou repères servant au tracé.

Art. 10. - Chacun des agents, chargés des études ou travaux sera muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

Art. 11. - La présente autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

Art. 12. - Le présent arrêté sera affiché immédiatement dans la mairie de Neuvic.

La pénétration dans les propriétés privées ne pourra avoir lieu que passé un délai de 10 jours après le début de cet affichage.

Article d'exécution.

Ussel, le 8 août 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Ussel,

Jean Lachkar

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT EN CORREZE

4 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

4.1 Service économie agricole et agro alimentaire

2005-08-0658 - Liste des autorisations préalables d'exploiter délivrées en juillet et en août 2005.

Avis favorable émis le 22 juillet 2005

| Nom Prénom | Commune | Demande (ha) |
|---------------------------------|------------------------|--------------|
| Bernical Jean-Jacques | Mansac | 1,90 |
| Cheix Jean-Marc | St-Bonnet-Pres-Bort | 28,92 |
| E.A.R.L. Rouhaud Valade | Ste-Fortunade | 14,21 |
| Faugeras Gérard | St-Yrieix-Le-Dejalat | 13,20 |
| G.A.E.C. Bouillaguet | St-Hilaire-Peyroux | 4,86 |
| G.A.E.C. Chastang | Ste-Fortunade | 15,32 |
| G.A.E.C. d'Andrieux | Bellechassagne | 54,80 |
| G.A.E.C. de Pleux | Uzerche | 6,50 |
| G.A.E.C. du Bois Combet | Chamberet | 5,96 |
| G.A.E.C. Leyrat-Felgines | Voutezac | 5,36 |
| G.A.E.C. Ponthier | St-Bonnet-La-Riviere | 10,58 |
| G.A.E.C. Roux Corbeil | Salon-La-Tour | 46,55 |
| Jaubert Guy | St-Cyprien | 0,46 |
| Magnaudeix Gérard | Montagnac-St-Hippolyte | 7,28 |
| Pons Emmanuel | Naves | 1,20 |
| Raynal Albert | Malemort-Sur-Correze | 1,41 |
| Renaudie Jean-Michel | Eyburie | 3,74 |
| Serezat Marcel | Le Lonzac | 4,16 |
| Societe Civile d'élevage du Puy | St-Martin-Sepert | 26,21 |
| Vergonzanne Jean-Claude | Tarnac | 0,28 |

Avis favorable émis le 29 juillet 2005

| Nom Prénom | Commune | Demande (ha) |
|--------------------------|--------------------|--------------|
| G.A.E.C. POUYADE et Fils | St-Pardoux-Corbier | 2,95 |
| Labonne Claude | St-Pardoux-Corbier | 27,04 |

Avis défavorable émis le 22 juillet 2005

| Nom Prénom | Commune | Demande (ha) |
|---------------------|-------------|--------------|
| Perrier Jean-Claude | Chamboulive | 7,76 |

Avis favorable émis le 11 août 2005

| Nom Prénom | Commune | Demande (ha) |
|--------------------|-----------|--------------|
| Cerandon Dominique | Champvoux | 12,27 |

5 Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

2005-07-0625 - Avis de sélection professionnelle pour le recrutement de deux agents d'entretien spécialisés au centre hospitalier d'Ussel.

Une sélection professionnelle sur dossier et entretien aura lieu au centre hospitalier d'Ussel, en vue de pourvoir deux postes d'agents d'entretien spécialisés, vacants dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application du décret 90.839 du 21 septembre 1990 modifié, toute personne de moins de 55 ans au 1er janvier de l'année de recrutement, sans condition de titre ou de diplôme.

Les candidatures à l'examen doivent parvenir au plus tard, cachet de la poste faisant foi, quarante-cinq jours après publication de l'avis d'examen dans les locaux de l'établissement, dans ceux de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Corrèze, ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la préfecture. Ces candidatures doivent être adressées au directeur du centre hospitalier d'Ussel, 2 avenue du Dr Rouillet 19208 Ussel Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieux de concours.

2005-08-0646 - Avis de recrutement d'un agent d'entretien spécialisé à l'EHPAD de Beaulieu-sur-Dordogne.

Un poste vacant d'AES est à pourvoir au centre hospitalier gériatrique – E.H.P.A.D. de Beaulieu-sur-Dordogne, en application de l'article 48 du décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié par le décret n° 2004-118, article 12, du 6 février 2004, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière.

Aucune condition de titres ou diplômes n'est exigée. Les candidats ne doivent pas être âgés de plus de 55 ans au 1^{er} janvier de l'année de recrutement sans préjudice des dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

La sélection des candidats est confiée à une commission.

Le dossier du candidat comporte une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. L'audition est publique. La commission se prononce en prenant notamment en compte des critères professionnels. A l'issue des auditions, la commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Seuls sont convoqués à l'entretien les candidats précédemment retenus par la commission.

Le dossier de candidature devra être adressé par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent avis au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze à : M. le directeur - centre hospitalier gériatrique - E.H.P.A.D. - 11, rue Saint-Roch - 19120 Beaulieu-sur-Dordogne.

2005-08-0647 - Avis de recrutement de trois agents des services hospitaliers qualifiés de 2ème catégorie à l'EHPAD de Beaulieu-sur-Dordogne.

Trois postes vacants d'ASHQ de 2^{ème} catégorie sont à pourvoir au centre hospitalier gériatrique – E.H.P.A.D. de Beaulieu-sur-Dordogne, en application de l'article 13 du décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié par le décret n° 2004-118, article 7, du 6 février 2004, portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Aucune condition de titres ou diplômes n'est exigée. Les candidats ne doivent pas être âgés de plus de 55 ans au 1^{er} janvier de l'année de recrutement sans préjudice des dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

La sélection des candidats est confiée à une commission.

Le dossier du candidat comporte une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. L'audition est publique. La commission se prononce en prenant notamment en compte des critères professionnels. A l'issue des auditions, la commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Seuls sont convoqués à l'entretien les candidats précédemment retenus par la commission.

Le dossier de candidature devra être adressé par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent avis au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze à : M. le directeur - centre hospitalier gériatrique - E.H.P.A.D. - 11, rue Saint-Roch - 19120 Beaulieu-sur-Dordogne.

2005-07-0627 - Montant du forfait global de soins applicable à l'EHPAD du centre hospitalier de Tulle.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,

.....
Arrête :

ARH/19/2005/026

N° FINESS : 190000026 – 190002741

Art. 1. - Les forfaits journaliers de soins pour l'exercice 2005 s'établissent à :

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

| | |
|---|---------|
| - tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans | 46,72 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 | 41,32 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 | 35,05 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 | 28,80 € |

Art. 2. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges le 20 juin 2005

P/ le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis Fournereau

2005-07-0628 - Montant du forfait global de soins applicable à l'EHPAD du centre hospitalier d'Ussel.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/031

N° FINESS : 190000091 –190004119

Art. 1. - Les forfaits journaliers de soins pour l'exercice 2005 s'établissent à :

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

| | |
|---|---------|
| - tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans | 57,57 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 | 62,15 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 | 53,82 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6 | 45,48 € |

Art. 2. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges le 30 juin 2005

P/ le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis Fournereau

2005-07-0629 - Montant du forfait global de soins applicable à l'EHPAD de l'hôpital local de Bort-les-Organes.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/028

N° FINESS : 190000034 –190002725

Art. 1. - Les forfaits journaliers de soins pour l'exercice 2005 s'établissent à :

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

| | |
|---|---------|
| - tarif journalier soins applicable aux moins de 60 ans | 45,72 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2 | 47,09 € |
| - tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4 | 38,77 € |

- tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6

30,46 €

Art. 2. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges le 23 juin 2005

P/ le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
Le secrétaire général de l'ARH du Limousin,

Francis Fourmureau

2005-07-0630 - Dotation globale et prix de journée applicables à l'ESAT d'Argentat.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - L'arrêté du 16 novembre 2004 fixant une dotation globale de financement applicable au Centre d'Aide par le Travail « Ateliers de Croisy » d'Argentat, pour l'exercice 2004 à la somme de 429 750.94 € soit des douzièmes de 35 812.57 € est annulé.

Art. 2. - Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Ateliers de Croisy » d'Argentat, sont autorisées comme suit :

| | Groupes fonctionnels | Montants en Euros | Total en Euros |
|----------|---|--|-------------------|
| Dépenses | Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 31 400.00 € | 467 114.12 € |
| | Groupe II : Dépenses afférentes au personnel | 379 019.43 € dont 11 030.63 € en CNR * | |
| | Groupe III : Dépenses afférentes à la structure | 48 460.48 € dont 1 248.23 € en CNR* | |
| | Déficit CA 2003 | 8 234.21 € | |
| Recettes | Groupe I : Produits de la tarification | 456 529.61 € dont 12 278.86 € en CNR* | 467 114.12 € |
| | <u>Groupe II</u> : Autres produits relatifs à l'exploitation | 0 € | |
| | <u>Groupe III</u> : Produits financiers et produits non encaissables | 10 584.51 € | |

* CNR : Crédits Non Reconductibles

Art. 3. - Les tarifs précisés à l'article 4 sont calculés en prenant les reprises des résultats suivants : compte 11519 déficit pour un montant de 8 234.21 €.

Art. 4. - Pour l'exercice budgétaire 2005, la dotation globale de financement de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Ateliers de Croisy » d'Argentat est fixée à 456 529.61 € dont 12 278.86 € de crédits non reconductibles.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article 108 du décret du 22 octobre 2003, au douzième de la dotation globale de financement est d'un montant de : 38 044.13 €.

Art. 5. - En application du deuxième alinéa de l'article 34 du décret susvisé, il doit être procédé à la facturation du différentiel entre la dotation globale de financement rappelé à l'article 1er et la dotation globale de financement fixée à l'article 4 pour la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2005.

Art. 6. - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis D. R. A. S. S. Aquitaine, Espace Rodesse, 103 bis rue Belleville BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Art. 7. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Art. 8. - En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre susvisé, le ou les tarifs fixés à l'article 4 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Art. 9. - Cette dotation sera imputée sur les crédits du chapitre 46-35-30 du budget du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Art. 10. - Le comptable public assignataire est M. le trésorier payeur général de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 21 juillet 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet du préfet,

Dominique Lepidi

2005-07-0631 - Dotation globale et prix de journée applicables à l'ESAT de St-Bonnet-la-Rivière.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - L'arrêté du 22 octobre 2004 fixant une dotation globale de financement applicable au Centre d'Aide par le Travail « Ateliers Nature » de St-Bonnet-La-Riviere, pour l'exercice 2004 à la somme de 352 942.29 € soit des douzièmes de 29 411.85 € est annulé.

Art. 2. - Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Ateliers Nature » de St-Bonnet-La-Riviere, sont autorisées comme suit :

| | Groupes fonctionnels | Montants en Euros | Total en Euros |
|----------|--|---|----------------|
| Dépenses | Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 34 450.70 € dont 18 000 € en CNR* | 388 801.15 |
| | Groupe II : Dépenses afférentes au personnel | 313 918.98 € dont 12 492.79 € en CNR * | |
| | Groupe III : Dépenses afférentes à la structure | 19 177.39 € dont 1 468.78 € en CNR* | |
| | Déficit CA 2003 | 21 254.08 € | |
| Recettes | Groupe I : Produits de la tarification | 362 951.15 € dont 31 961.57 € en CNR* | 388 801.15 € |
| | Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 18 000 € | |
| | Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables | 7 850 € | |

* CNR : Crédits Non Reconductibles

Art. 3. - Les tarifs précisés à l'article 4 sont calculés en prenant les reprises des résultats suivants : compte 11519 déficit pour un montant de 21 254.08 €.

Art. 4. - Pour l'exercice budgétaire 2005, la dotation globale de financement de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Ateliers Nature » de St-Bonnet-La-Riviere est fixée à 362 951.15 € dont 31 961.57 € en crédits non reconductibles.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article 108 du décret du 22 octobre 2003, au douzième de la dotation globale de financement est d'un montant de : 30 245.92 €.

Art. 5. - En application du deuxième alinéa de l'article 34 du décret susvisé, il doit être procédé à la facturation du différentiel entre la dotation globale de financement rappelé à l'article 1er et la dotation globale de financement fixée à l'article 4 pour la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2005.

Art. 6. - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis D. R. A. S. S. Aquitaine, Espace Rodesse, 103 bis rue Belleville BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Art. 7. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Art. 8. - En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre susvisé, le ou les tarifs fixés à l'article 4 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Art. 9. - Cette dotation sera imputée sur les crédits du chapitre 46-35-30 du budget du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Art. 10. - Le comptable public assignataire est M. le trésorier payeur général de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 21 juillet 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet du préfet,

Dominique Lepidi

2005-07-0632 - Prix de journée applicables à l'EPDA de Servières-le-Château.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

Art. 1. - L'arrêté du 13 décembre 2004 fixant le prix de journée à compter du 1^{er} novembre 2004 à la Maison d'Accueil Spécialisée - "EPDA Servières-Le-Château" à 124.22 € est annulé.

Art. 2. - Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la Maison d'Accueil Spécialisée "EPDA Servières-Le-Château" sont autorisées comme suit :

| | Groupes fonctionnels | Montants en Euros | Total en Euros |
|----------|---|--------------------------------|----------------|
| Dépenses | Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 768 228.28 € | 6 044 990.83 € |
| | Groupe II : Dépenses afférentes au personnel | 4 713 838.23 € | |
| | Groupe III : Dépenses afférentes à la structure | 562 924.32 € | |
| Recettes | Groupe I : Produits de la tarification Forfaits journaliers | 5 142 664.82 € 524 258.00 € | 6 044 990.83 € |
| | Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 24 924.60 € | |
| | Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables | 262 199.59 € | |
| | Excédent CA 2003 | 90 943.82 € | |

Art. 3. - Les tarifs précisés à l'article 4 sont calculés en prenant les reprises des résultats suivants : compte 110 excédent pour un montant de 90 943.82 €.

Art. 4. - Pour l'exercice budgétaire 2005, la tarification des prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée – "EPDA Servières-Le-Château" est fixée à compter du 1^{er} août 2005 à 137.33 €.

Art. 5. - En application du deuxième alinéa de l'article 34 du décret susvisé, il doit être procédé à la facturation du différentiel entre le prix de journée rappelé à l'article 1er et le prix de journée fixé à l'article 4 pour les journées réalisées de la période allant du 1er janvier 2005 au 31 juillet 2005.

Art. 6. – Le forfait hôtelier fixé à 14.00 € n'est pas compris dans les prix de journées.

Art. 7. - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis D. R. A. S. S. Aquitaine, Espace Rodesse, 103 bis rue Belleville BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Art. 8. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Art. 9. - En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre susvisé, le ou les tarifs fixés à l'article 4 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 21 juillet 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet du préfet,

Dominique Lepidi

2005-07-0634 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au syndicat inter hospitalier Brive-Tulle-Ussel sous forme de dotation trimestrielle.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

N° FINESS : 190010116

Art. 1. - Le montant des recettes d'assurance maladie versées au Syndicat inter hospitalier Brive-Tulle-Ussel sous la forme de dotation trimestrielle, pour la part tarifée à l'activité, au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 1^{er} trimestre 2005 pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, de la consommation de spécialités pharmaceutiques et de produits et prestations est égal à 380 986,99 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1. La part tarifée à l'activité est égale à 376 917,72 € soit :

- 371 410,38 € au titre des forfaits « groupes homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- 0 € au titre des forfaits dialyse (D) ;
- 0 € au titre des forfaits « accueil et traitement des urgences » (ATU) ;
- 0 € au titre des forfaits « de petit matériel » (FFM) ;
- 0 € au titre des forfaits « groupes homogènes de tarifs » (GHT) ;
- 0 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse ;
- 5 507,34 € au titre des consultations et actes externes (urgences et hors urgences) ;
- 0 € au titre des forfaits techniques ;
- 0 € au titre des forfaits « prélèvements" d'organes » (PO).

2. La part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale est égale à 4 069,27 € .

3. La part des produits et prestations mentionnés au même article est égale à zéro €.

Art. 2. - L'écart correspondant à la régularisation au titre de la différence entre la valorisation de l'activité prévisionnelle versée au dernier trimestre 2004 et les sommes réellement dues pour l'activité constatée sur ce trimestre est égal à zéro €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 0 € au titre des forfaits GHS et leurs éventuels suppléments, des consultations et actes externes, des forfaits techniques, des ATU et des IVG ;
- 0 € au titre des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale ;
- 0 € au titre des produits et prestations mentionnés au même article.

Art. 3. - La somme totale à verser par la caisse désignée en application de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est ainsi fixée à 380 986,99 €.

Art. 4. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin,

Jean-Louis Durand-Drouhin

2005-07-0635 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Brive sous forme de dotation trimestrielle.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

N° FINESS :190010018

Art. 1. - Le montant des recettes d'assurance maladie versées au Centre hospitalier de Brive sous la forme de dotation trimestrielle, pour la part tarifée à l'activité, au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 1^{er} trimestre 2005 pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, de la consommation de spécialités pharmaceutiques et de produits et prestations est égal à 5 167 277,29 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1. La part tarifée à l'activité est égale à 4 074 499,57 € soit :

- 3 651 267,83 € au titre des forfaits « groupes homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- 153 252,45 € au titre des forfaits dialyse (D) ;
- 24 674,06 € au titre des forfaits « accueil et traitement des urgences » (ATU) ;
- 0 € au titre des forfaits « de petit matériel » (FFM) ;
- 0 € au titre des forfaits « groupes homogènes de tarifs » (GHT) ;
- 5 677,56 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse ;
- 216 430,75 € au titre des consultations et actes externes (urgences et hors urgences) ;
- 23 196,92 € au titre des forfaits techniques ;
- 0 € au titre des forfaits « prélèvements d'organes » (PO).

2. La part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale est égale à 918 258,87 €.

3. La part des produits et prestations mentionnés au même article est égale à 174 518,85 €.

Art. 2. - L'écart correspondant à la régularisation au titre de la différence entre la valorisation de l'activité prévisionnelle versée au dernier trimestre 2004 et les sommes réellement dues pour l'activité constatée sur ce trimestre est égal à 309 129 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 191 257 € au titre des forfaits GHS et leurs éventuels suppléments, des consultations et actes externes, des forfaits techniques, des ATU et des IVG ;

- 120 872 € au titre des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale ;
- moins 3 000 € au titre des produits et prestations mentionnés au même article.

Art. 3. - La somme totale à verser par la caisse désignée en application de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est ainsi fixée à 5 476 406.29 €.

Art. 4. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin,

Jean-Louis Durand-Drouhin

2005-07-0636 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Tulle sous forme de dotation trimestrielle.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

N° FINESS :190010026

Art. 1. - Le montant des recettes d'assurance maladie versées au Centre hospitalier de Tulle sous la forme de dotation trimestrielle, pour la part tarifée à l'activité, au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 1^{er} trimestre 2005 pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, de la consommation de spécialités pharmaceutiques et de produits et prestations est égal à 2 428 678.79 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1. La part tarifée à l'activité est égale à 2 201 189.91 € soit :

- 1 956 957.66 € au titre des forfaits « groupes homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- 0 € au titre des forfaits dialyse (D) ;
- 18 409.84 € au titre des forfaits « accueil et traitement des urgences » (ATU) ;
- 0 € au titre des forfaits « de petit matériel » (FFM) ;
- 38 227.52 € au titre des forfaits « groupes homogènes de tarifs » (GHT) ;
- 1 719.79 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse ;
- 176 158.62 € au titre des consultations et actes externes (urgences et hors urgences) ;
- 9 716.48 € au titre des forfaits techniques ;
- 0 € au titre des forfaits « prélèvements d'organes » (PO).

2. La part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale est égale à 89 339.74 €.

3. La part des produits et prestations mentionnés au même article est égale à 138 149.14 €.

Art. 2. - L'écart correspondant à la régularisation au titre de la différence entre la valorisation de l'activité prévisionnelle versée au dernier trimestre 2004 et les sommes réellement dues pour l'activité constatée sur ce trimestre est égal à moins 158 167 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- moins 47 004 € au titre des forfaits GHS et leurs éventuels suppléments, des consultations et actes externes, des forfaits techniques, des ATU et des IVG ;
- moins 46 329 € au titre des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale ;
- moins 64 834 € au titre des produits et prestations mentionnés au même article.

Art. 3. - La somme totale à verser par la caisse désignée en application de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est ainsi fixée à 2 270 511.79 €.

Art. 4. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin,

Jean-Louis Durand-Drouhin

2005-07-0637 - Montant des recettes d'assurance maladie versées au centre hospitalier d'Ussel sous forme de dotation trimestrielle.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

N° FINESS :190010091

Art. 1. - Le montant des recettes d'assurance maladie versées au Centre hospitalier d'Ussel sous la forme de dotation trimestrielle, pour la part tarifée à l'activité, au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 1^{er} trimestre 2005 pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, de la consommation de spécialités pharmaceutiques et de produits et prestations est égal à 1 233 439.88 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1. La part tarifée à l'activité est égale à 1 112 041.83 € soit :

- 1 011 957.30 € au titre des forfaits « groupes homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- 0 € au titre des forfaits dialyse (D) ;
- 8 470.72 € au titre des forfaits « accueil et traitement des urgences » (ATU) ;
- 0 € au titre des forfaits « de petit matériel » (FFM) ;
- 0 € au titre des forfaits « groupes homogènes de tarifs » (GHT) ;
- 463.88 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse ;
- 76 633.30 € au titre des consultations et actes externes (urgences et hors urgences) ;
- 14 516.63 € au titre des forfaits techniques ;
- 0 € au titre des forfaits « prélèvements d'organes » (PO).

2. La part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale est égale à 61 561.22 €.

3. La part des produits et prestations mentionnés au même article est égale à 59 836.83 €.

Art. 2. - L'écart correspondant à la régularisation au titre de la différence entre la valorisation de l'activité prévisionnelle versée au dernier trimestre 2004 et les sommes réellement dues pour l'activité constatée sur ce trimestre est égal à moins 1 838 €.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 14 054 € au titre des forfaits GHS et leurs éventuels suppléments, des consultations et actes externes, des forfaits techniques, des ATU et des IVG ;
- moins 33 361 € au titre des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale ;
- 17 469 € au titre des produits et prestations mentionnés au même article.

Art. 3. - La somme totale à verser par la caisse désignée en application de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale est ainsi fixée à 1 231 601.88 €.

Art. 4. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin,

Jean-Louis Durand-Drouhin

2005-08-0648 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au syndicat inter hospitalier de Brive-Tulle-Ussel pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/0339
N° FINESS : 190010116

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel au syndicat inter hospitalier de Brive-Tulle-Ussel est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 5 du présent arrêté

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 3 474 856 €.

Art. 3. - Le montant du forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences mentionné à l'article L.162-22-12 du code de la sécurité sociale est fixée à zéro €.

Art. 4. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 845 221 €.

Art. 5. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à zéro €.

Art. 6. - Les tarifs de prestations applicables au syndicat inter-hospitalier de Brive-Tulle-Ussel sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2005 :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

SERVICES SPÉCIALISÉS OU NON

| | |
|---|-------|
| Médecine et spécialités médicales - CODE 11- (Tarif applicable aux disciplines : pédiatrie - néonatalogie) | 680 € |
|---|-------|

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

| | |
|---|-------|
| Service de médecine et spécialités médicales – CODE 51 - (Tarif applicable aux disciplines : pédiatrie) | 510 € |
|---|-------|

Art. 7. - Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 8. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin,

Jean-Louis Durand-Drouhin

2005-08-0649 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Brive pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/037
N° FINESS : 190000018

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel du Centre Hospitalier de Brive est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 41 933 217 €.

Art. 3. - Le montant du forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences mentionné à l'article L.162-22-12 du code de la sécurité sociale est fixée à 1 260 600 €.

Art. 4. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 4 415 195 €.

Art. 5. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 11 875 065 €.

Art. 6. - Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de Brive sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2005 :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

SERVICES SPÉCIALISES OU NON

| | |
|---|---------|
| - Médecine et spécialités médicales - CODE 11- (Tarif applicable aux disciplines : médecine générale cardiologie- urgences - néphrologie - neurologie - rhumatologie -pneumologie) | 420 € |
| - Chirurgie et spécialités chirurgicales - CODE 12- (Tarif applicable aux disciplines : chirurgie générale, viscérale, orthopédique, vasculaire, urologie - spécialités chirurgicales - gynécologie-obstétrique - stomatologie) | 596 € |
| - Psychiatrie - CODE 13 - | 428 € |
| - Spécialités coûteuses - CODE 20 - (Tarif applicable aux disciplines : soins intensifs cardiaques - réanimation - oncologie - radiothérapie) | 1 094 € |

| | |
|---|-------|
| SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION | |
| - Rééducation fonctionnelle - CODE 31 - | 487 € |
| - Moyen séjour - CODE 32 - | 266 € |

| | |
|---|-------|
| S.M.U.R. | |
| - Intervention terrestre par tranche de 30 mn - | 291 € |

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

| | |
|--|-------|
| - Spécialités coûteuses - CODE 51 - (chimiothérapie - hémodialyse) | 706 € |
| - Service psychiatrie - Hospitalisation de jour - CODE 54 - | 306 € |

Art. 7. - Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 8. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

P/le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
et par délégation,

Francis Fourmureau

2005-08-0650 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au foyer de post-cure de Brive pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/24
N° FINESS : 19000125

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel du foyer de post cure de Brive est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée est fixé à zéro €.

Art. 3. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 37 707 €.

Art. 4. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 1 354 904 €.

Art. 5. - Le tarif journalier, institué à l'article L 6145-1 du code de la santé publique, applicable au foyer de post-cure à Brive, est fixé à 186 euros à compter du 1^{er} juillet 2005. (CODE tarif 13 – psychiatrie).

Art. 6. - Le tarif précité n'inclut pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 7. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063

Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 8 juin 2005

P/le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
et par délégation,

Francis Fourmureau

2005-08-0651 - Montant des ressources d'assurance maladie versées à l'hôpital local de Bort-les-Orgues pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/27
N° FINESS : 19000034

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel à l'hôpital local de Bort-les-Orgues est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à zéro €.

Art. 3. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à zéro €.

Art. 4. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 2 898 393 €.

Art. 5. - Les tarifs de prestations applicables à l'hôpital local de Bort-les-Orgues sont fixés comme suit à compter du 1er juillet 2005 :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

- SERVICES SPÉCIALISÉS OU NON

- Médecine et spécialités médicales - CODE 11 251 €
(Tarif applicable aux disciplines : médecine générale)

- SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION CODE 32 238 €

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

- SERVICE MÉDECINE (Chimiothérapie) - CODE 50 231 €

Art. 6. - Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 7. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 23 juin 2005

P/le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
et par délégation,

Francis Fournereau

2005-08-0652 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier du Pays d'Eygurande pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/36
N° FINESS : 190000711

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel du centre hospitalier du pays d'Eygurande est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée est fixé à zéro €.

Art. 3. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à zéro €.

Art. 4. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 16 538 068 €.

Art. 5. - Le tarif journalier, institué à l'article L 6145-1 du code de la santé publique, applicable au centre hospitalier du pays d'Eygurande, est fixé à 328 euros à compter du 1^{er} juillet 2005. (CODE tarif 13 – psychiatrie).

Art. 6. - Le tarif précité n'inclut pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 7. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

P/le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
et par délégation,

Francis Fournereau

2005-08-0653 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier de Tulle pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/25
N° FINESS : 19000125

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel du centre hospitalier de Tulle est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 24 457 425 €.

Art. 3. - Le montant du forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences mentionné à l'article L.162-22-12 du code de la sécurité sociale est fixée à 939 720 €.

Art. 4. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 2 498 542 €.

Art. 5. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 7 719 773 €.

Art. 6. - Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier de Tulle sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2005 :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

SERVICES SPÉCIALISÉS OU NON

| | |
|---|---------|
| - Médecine et spécialités médicales - CODE 11- (Tarif applicable aux disciplines : médecine) | 538 € |
| - Chirurgie et spécialités chirurgicales - CODE 12- (Tarif applicable aux disciplines : chirurgie - spécialités chirurgicales gynécologie-obstétrique – chirurgie infantile) | 622 € |
| - Psychiatrie - CODE 13 - (tarif applicable à : psychiatrie, U.A.P.S.D.) | 430 € |
| - Spécialités coûteuses - CODE 20 - (Tarif applicable aux disciplines : soins intensifs cardiaques - pose stimulateurs cardiaques, réanimation) | 1 257 € |

SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

| | |
|---|--------|
| - Rééducation fonctionnelle - CODE 31 - | 307 € |
| - Moyen séjour - CODE 32 - | 211 € |
| S.M.U.R. | |
| - Intervention terrestre par tranche de 30 mn - | 152 € |
| - Intervention aérienne (la minute) - | 9,90 € |

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

| | |
|---|-------|
| Service de médecine et spécialités médicales – CODE 51 - (Tarif applicable aux disciplines : médecine – cardiologie – urgences) | 287 € |
|---|-------|

| | |
|--|-------|
| Service chirurgie - CODE 58 - (chirurgie, spécialités chirurgicales, gynécologie-obstétrique) | 284 € |
| Service psychiatrie - hospitalisation de jour et de nuit - CODE 54 - | 206 € |
| Service géronto-psychiatrie – CODE 57 - | 135 € |
| Service Hospitalisation à domicile – CODE 70 - | 152 € |

Art. 7. - Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 8. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 20 juin 2005

P/le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
et par délégation,

Francis Fournereau

2005-08-0654 - Montant des ressources d'assurance maladie versées au centre hospitalier d'Ussel pour l'année 2005.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation,
.....

Arrête :

ARH/19/2005/30
N° FINESS : 19000091

Art. 1. - Le montant des ressources d'assurance maladie versées sous forme de dotation ou de forfait annuel du centre hospitalier d'Ussel est fixé pour l'année 2005, aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

Art. 2. - Le montant de la dotation annuelle complémentaire mentionnée au 2° du A du V de l'article 33 de loi du 18 décembre 2003 susvisée fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 12 335 252 €.

Art. 3. - Le montant du forfait annuel relatif à l'activité d'accueil et de traitement des urgences mentionné à l'article L.162-22-12 du code de la sécurité sociale est fixée à 618 840 €.

Art. 4. - Le montant de la dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 1 035 139 €.

Art. 5. - Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale fixé par l'arrêté du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation du Limousin en date du 8 avril 2005 est porté à 3 183 507 €.

Art. 6. - Les tarifs de prestations applicables au centre hospitalier d'Ussel sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2005 :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

SERVICES SPÉCIALISÉS OU NON

| | |
|---|---------|
| - Médecine et spécialités médicales - CODE 11 (Tarif applicable aux disciplines : médecine générale - cardiologie urgences) | 456 € |
| - Chirurgie et spécialités chirurgicales - CODE 12 (Tarif applicable aux disciplines : chirurgie générale, viscérale, orthopédique, O.R.L. - gynécologie-obstétrique) | 746 € |
| - Psychiatrie - CODE 13 | 343 € |
| - Spécialités coûteuses - CODE 20 (tarif applicable à la discipline soins intensifs) | 1 297 € |
| SERVICE DE SUITE ET DE RÉADAPTATION | 245 € |
| S.M.U.R. - Intervention terrestre par tranche de 30 mn | 310 € |

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

| | |
|---|-------|
| Service psychiatrie - Hospitalisation de jour - CODE 54 | 206 € |
|---|-------|

Art. 7. - Les tarifs précités n'incluent pas le forfait journalier prévu à l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale.

Art. 8. - La majoration forfaitaire applicable aux personnes admises, sur leur demande, en régime particulier est fixée à 30,50 Euros.

Art. 9. - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux – DRASS d'Aquitaine – Espace Rodesse – 103 Bis rue Belleville – BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 juin 2005

P/le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation du Limousin, empêché,
et par délégation,

Francis Fournereau

2005-08-0655 - Dotation globale de financement applicable à l'établissement et service d'aide par le travail du Glandier à Beyssac.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

N° FINESS de l'établissement : 19 000 2675

Art. 1. - L'arrêté du 4 août 2004 fixant une dotation globale de financement applicable au Centre d'Aide par le Travail « Le Glandier » à Beyssac, pour l'exercice 2004 à la somme de 501 520.24 € soit des douzièmes de 41 793.35 € est annulé.

Art. 2. - Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « EPDA Centre du Glandier » à Beyssac, sont autorisées comme suit :

| | Groupes fonctionnels | Montants en Euros | Total en Euros |
|----------|--|----------------------|-------------------|
| Dépenses | Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 50 478.00 € | 521 380.67 € |
| | Groupe II : Dépenses afférentes au personnel | 439 071.67 € | |
| | Groupe III : Dépenses afférentes à la structure | 31 831.00 € | |
| Recettes | Groupe I : Produits de la tarification | 481 601.67 € | 521 380.67 € |
| | Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 39 779.00 € | |
| | Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables | 0 € | |

Art. 3. - Pour l'exercice budgétaire 2005, la dotation globale de financement de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « EPDA Centre du Glandier » à Beyssac est fixée à 481 601.67 €.

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article 108 du décret du 22 octobre 2003, au douzième de la dotation globale de financement est d'un montant de : 40 133.47 €.

Art. 4. - En application du deuxième alinéa de l'article 34 du décret susvisé, il doit être procédé à la facturation du différentiel entre la dotation globale de financement rappelé à l'article 1^{er} et la dotation globale de financement fixée à l'article 3 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2005.

Art. 5. - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis D. R. A. S. S. Aquitaine, Espace Rodesse, 103 bis rue Belleville BP 952 - 33063 Bordeaux cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Art. 6. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Art. 7. - En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre susvisé, le ou les tarifs fixés à l'article 3 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Art. 8. - Cette dotation sera imputée sur les crédits du chapitre 46-35-30 du budget du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Art. 9. - Le comptable public assignataire est M. le trésorier payeur général de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 25 juillet 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Denis Olagnon

2005-08-0656 - Prix de journée de la maison d'accueil spécialisée EPDA centre du Glandier à Beyssac.

Le préfet de la Corrèze,
.....

Arrête :

N° FINESS de l'établissement : 19 000 2709

Art. 1. - L'arrêté du 13 décembre 2004 fixant le prix de journée à compter du 1^{er} novembre 2004 à la Maison d'Accueil Spécialisée du Glandier à Beyssac à 142.89 € est annulé.

Art. 2. - Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la Maison d'Accueil Spécialisée « EPDA Centre du Glandier » à Beyssac, sont autorisées comme suit :

| | Groupes fonctionnels | Montants en Euros | Total en Euros |
|----------|--|-------------------|----------------|
| Dépenses | Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 246 960.14 € | 1 842 911.22 € |
| | Groupe II : Dépenses afférentes au personnel | 1 491 048.50 € | |
| | Groupe III : Dépenses afférentes à la structure | 104 902.58 € | |
| Recettes | Groupe I : Produits de la tarification | 1 660 851.64 € | 1 842 911.22 € |
| | Forfaits journaliers | 154 210.00 € | |
| | Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 27 448.00 € | |
| | Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables | 0.00 € | |
| | Excédent CA 2003 | 401.58 € | |

Art. 3. - Les tarifs précisés à l'article 4 sont calculés en prenant les reprises des résultats suivants :
compte 110 excédent pour un montant de : 401.58 €.

Art. 4. - Pour l'exercice budgétaire 2005 la tarification des prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « EPDA Centre du Glandier » à Beysac est fixée à compter du 1er août 2005 à 150.78 €.

Art. 5. - En application du deuxième alinéa de l'article 34 du décret susvisé, il doit être procédé à la facturation du différentiel entre le prix de journée rappelé à l'article 1^{er} et le prix de journée fixé à l'article 4 pour les journées réalisées de la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 juillet 2005.

Art. 6. - Le forfait hôtelier fixé à 14.00 € n'est pas compris dans les prix de journées.

Art. 7. - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis D. R. A. S. S. Aquitaine, Espace Rodesse, 103 bis rue Belleville BP 952, 33063-Bordeaux cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Art. 8. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Art. 9. - En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre susvisé, le ou les tarifs fixés à l'article 4 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Article d'exécution.

Tulle, le 25 juillet 2005

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Denis Olagnon

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT EN LIMOUSIN

6 Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Limousin

2005-07-0638 - Aménagement forestier - commune de Feyt.

Art. 1. - La forêt communale de Feyt, d'une contenance de 34 ha 13 a, est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Art. 2. - Elle forme une série unique traitée en futaie régulière résineuse dont la composition prévisionnelle en essences à l'issue de la durée d'application de l'aménagement pourrait être la suivante :

- épicéa commun (46 %),
- douglas (31 %),
- mélèze hybride (14 %),
- pin sylvestre (6 %)
- et grandis (3 %).

Pendant une durée de 15 ans (2005-2019), la forêt sera parcourue par des coupes d'amélioration sur 13 ha 05 a.

7 Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Limousin

2005-07-0633 - Taux d'aide à l'embauche applicables aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de minima sociaux.

Art. 1. – L'article 2 de l'arrêté du 2 mai 2005 visé ci-dessus est ainsi modifié :

| Employeurs | Taux |
|---|---|
| Etablissements publics et collectivités Territoriales | 65 % Pour les jeunes de moins de 26 ans, le taux est porté à 90 % |
| Associations | 80 % pour les jeunes de moins de 26 ans, le taux est porté à 90 % |
| Chantiers d'insertion | 95 % |

8 Réseau Ferré De France

2005-08-0659 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de plusieurs terrains situés à St-Priest-de-Gimel.

Le président du conseil d'administration,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau Ferré de France » en vue du renouvellement du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France ;

Vu le décret n° 97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;

Vu la décision du 12 juillet 2002 portant nomination du président de Réseau Ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 juillet 2002 par laquelle ledit conseil a délégué à son président une partie de ses pouvoirs et a défini les principes de délégation à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 25 janvier 2001 portant nomination de Mme Anne Florette en qualité de directeur du patrimoine ;

Vu la décision du 26 mai 2005 portant délégation de signature au directeur du patrimoine ;

Vu l'attestation en date du 4 avril 2005 déclarant la non-utilité des terrains décrits ci-après pour les activités de transport de la SNCF et pour sa mission de gestion déléguée de l'infrastructure ;

Considérant la non-utilité des terrains décrits ci-après pour les missions d'aménagement, de développement, de cohérence et de mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national dévolues à RFF,

Décide :

Art. 1. - Les terrains bâtis sis à St-Priest-de-Gimel (19), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune(1), sont déclassés du domaine public ferroviaire :

| Lieu-dit | Références cadastrales | | Surface (m ²) |
|------------|------------------------|--------|---------------------------|
| | Section | Numéro | |
| Aux Bonnes | AB | 101 | 441 |
| Aux Bonnes | AB | 157 | 29 |

Art. 2. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr/>).

Fait à Paris, le 7 juillet 2005

Pour le président et par délégation,
Le directeur du patrimoine,

Anne Florette

⁽¹⁾ Ce plan, ainsi que les éventuelles annexes à la présente décision peuvent être consultés sur place, au siège de Réseau Ferré de France 92, avenue de France – 75013 Paris ou à l'Agence Immobilière Régionale de la SNCF de LIMOGES 25 rue du Chinchauvaud 87065 LIMOGES CEDEX.